

Arrivée le 2007 NOV 5 11:00

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : Fuite d'eau non décelable

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau : oui

Si oui, à quelle date : 23/10/2007

Si non, pour quel motif :

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : oui

➔ Si oui, joindre l'original de la facture et/ou du matériel

Je soussigné, ~~Pierre~~ Yvette Delestrade
Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Plan de Cuques Le 4/11/2007

Signature de l'abonné

Yvette Delestrade

AVIS DU SERVICE TECHNIQUE

Remarques particulières :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Michel BOURRINET Chef de division	<i>Favorable</i> <i>Delib</i>	<i>12.03.08</i> <i>Bourrin</i>
-Pierre LACHARME Chef de service	<i>Favorable</i>	<i>12-3-08</i> <i>S</i>
Etienne CAPUTO Directeur de la DEA <i>Jean-Yves</i> <i>GUYARD</i>		

DOSSIER DE DEMANDE DE DEGREVEMENT

Nom	DELESTRADE
Prénom	YVETTE
N° de compteur	350370
Facturation concernée	Octobre 2007
Date de la demande	4 novembre 2007

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagné des pièces justificatives à :
Communauté Urbaine - Régie de l'eau et de l'Assainissement - Rue du vert Coteau -
13380 Plan de Cuques - Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

ARTICLE 38 - REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.

Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par rapport à la moyenne des trois années précédentes par la Régie de l'Eau et de l'Assainissement »

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	151 Av de la Libération 13380 PLAN DE CUQUES
Téléphone	04 91 68 28 42
Année concernée	2007
Avez-vous déjà formulé une demande de dégrèvement sur les 10 dernières années (Si oui, à quelle date ?)	Non <i>B</i>

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Ancien Index	Nouvel index	Consommation
2006	869	937	68
2005	806	869	63
2004	721	806	85
2003	613	721	78
2002			

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- ☒ lettre manuscrite explicative
- ☒ Photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement (le cas échéant)
- ☐ photocopies des factures des années précédentes (sur les 5 dernières années)
- ☒ original de la facture de réparation et/ou du matériel

Arrivée le 23 NOV. 2007

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : E Norme fuite par rupture canalisation
Remplacement total de cette dernière
voir cette fuite

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau : Oui

Si oui, à quelle date : Le 06 Novembre 2007

Si non, pour quel motif :

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : Oui

➔ Si oui, joindre l'original de la facture et/ou du matériel

Je soussigné, DE PERTAT Augustin
Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Plan de Cuques Le 23 Novembre 2007 Signature de l'abonné

AVIS DU SERVICE TECHNIQUE

Remarques particulières :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Michel BOURRINET Chef de division	<u>Avis favorable</u> <u>Delib.</u>	<u>12.03.08</u> <u>Soum</u>
-Pierre LACHARME Chef de service	<u>Favorable</u>	<u>12-3-08</u>
Etienne CAPUTO Directeur de la DEA <u>Jean-Yves</u> <u>GUYARCH</u>		

DOSSIER DE DEMANDE DE DEGREVEMENT

	Nom	<u>LIE PERTAT</u>
	Prénom	<u>Augustin</u>
	N° de compteur	<u>202628</u>
	Facturation concernée	<u>Année 2007</u>
	Date de la demande	<u>23 Novembre 2007</u>

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagné des pièces justificatives à :
Communauté Urbaine - Régie de l'eau et de l'Assainissement - Rue du vert Coteau -
13380 Plan de Cuques - Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

ARTICLE 38 - REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.

Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par rapport à la moyenne des trois années précédentes par la Régie de l'Eau et de l'Assainissement »

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	<u>3 Rue Paul Cézanne</u> <u>13380 PLAN de CUQUES</u>
Téléphone	<u>06 91 68 05 53</u>
Année concernée	<u>2007</u>
Avez-vous déjà formulé une demande de dégrèvement sur les 10 dernières années (Si oui, à quelle date ?)	<u>NON</u>

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Ancien Index	Nouvel index	Consommation
2006	<u>2.856</u>	<u>3.086</u>	<u>230</u>
2005	<u>2.668</u>	<u>2.856</u>	<u>188</u>
2004	<u>2.416</u>	<u>2.668</u>	<u>252</u>
2003	<u>2.076</u>	<u>2.416</u>	<u>340</u>
2002	<u>1.743</u>	<u>2.076</u>	<u>333</u>

ci joint
copies des
cinq factures
des années
2002 à 2006

Moyenne annuelle :
1343 = 268 m3
5

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- ☒ lettre manuscrite explicative
- ☒ Photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement (le cas échéant)
- ☒ photocopies des factures des années précédentes (sur les 5 dernières années)
- ☒ original de la facture de réparation et/ou du matériel

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : Je ne peux payer les 910€35 et je vous demande un dégrèvement pour cette facture payée par avance

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau : Oui

Si oui, à quelle date : 23/01/2007

Si non, pour quel motif :

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : Oui

➔ Si oui, joindre l'original de la facture et/ou du matériel

➔ Si non, joindre une attestation sur l'honneur en cas de réparation par vos soins.

Je soussigné, M^r Chanceaux Solange

Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Plan de Cuques Le 29/01/2007

Signature de l'abonné

AVIS DU SERVICE TECHNIQUE

Remarques particulières :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Michel BOURRINET Chef de division		
-Pierre LACHARME Chef de service		
Etienne CAPUTO Directeur de la DEA		

DOSSIER DE DEMANDE DE DEGREVEMENT

Nom	CHANCEAUX
Prénom	Solange
N° de compteur	15413
Facturation concernée	2006-002-003144
Date de la demande	29/01/2007

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagné des pièces justificatives à :
Communauté Urbaine - Service de l'eau et de l'Assainissement - Antenne de Plan de Cuques - Rue du vert Coteau -
13380 Plan de Cuques - Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 74 52

CHAPITRE IV ARTICLE 41 - REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.

Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par la Régie»

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	7 chemin des Petits Roubauds 13380 Plan de Cuques
Téléphone	04 91 68 75 32
Année concernée	2006
Avez-vous déjà formulé une demande de dégrèvement sur les 10 dernières années (Si oui, à quelle date ?)	Non

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Ancien Index	Nouvel index	Consommation
2005	1870	1864	74
2004			
2003	1601	1730	129
2002	1496	1601	105
2001	1337	1496	159

➔ Joindre la photocopie des bulletins de relevés concernés en votre possession

➔ Joindre la photocopie des factures des années précédentes (sur les 3 dernières années)

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- ☒ lettre manuscrite explicative
- ☒ Photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement (le cas échéant)
- ☒ photocopies des bulletins de relevés en votre possession (sur les 5 dernières années)
- ☒ photocopies des factures des années précédentes (sur les 5 dernières années)
- ☒ original de la facture de réparation et/ou du matériel
- ☐ attestation sur l'honneur en cas de réparation par vos soins

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : FUIE IMPORTANTE ENTRE COMPTEUR
 EXTERIEUR ET GENERAL INTERIEUR

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau : NON

Si oui, à quelle date :

Si non, pour quel motif : JE N'AVAIS QU'UNE BAISSSE DE PRESSION DEPUIS 1 MOIS

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : OUI

➔ Si oui, joindre l'original de la facture et/ou du matériel

Je soussigné, Jean-claude GUEDES

Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Plan de Cuques Le 13/06/2007 Signature de l'abonné

AVIS DU SERVICE TECHNIQUE

Remarques particulières :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Michel BOURRINET Chef de division	Avis favorable Delib	12-03-08 SOURM
-Pierre LACHARME Chef de service	Favorable	12-3-08
Etienne CAPUTO Directeur de la DEA		

DOSSIER DE DEMANDE DE DEGREVEMENT	Nom	GUEDES
	Prénom	JEAN-CLAUDE
	N° de compteur	202729
	Facturation concernée	ANNEE 2007
	Date de la demande	13 JUIN 2007

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagné des pièces justificatives à :
 Communauté Urbaine - Régie de l'eau et de l'Assainissement - Rue du vert Coteau -
 13380 Plan de Cuques - Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

ARTICLE 38 - REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.
 Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par rapport à la moyenne des trois années précédentes par la Régie de l'Eau et de l'Assainissement »

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	4 Rue MESSIDOR 13380 PLAN DE CUQUES
Téléphone	04 91 05 20 60
Année concernée	
Avez-vous déjà formulé une demande de dégrèvement sur les 10 dernières années (Si oui, à quelle date ?)	NON

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Ancien Index	Nouvel index	Consommation
2006	4913	5205	292
2005	4596	4913	317
2004	4236	4596	360
2003	3796	4236	440
2002	3428	3796	368

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- ☒ lettre manuscrite explicative
- ☒ Photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement (le cas échéant)
- ☒ photocopies des factures des années précédentes (sur les 5 dernières années)
- ☒ original de la facture de réparation et/ou du matériel

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : Fuite importante sur alimentation du taricteur ds

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau : NON

Si oui, à quelle date :

Si non, pour quel motif : Intervention en urgence de l'entreprise SUD A.R.T.

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : OUI

➔ Si oui, joindre l'original de la facture et/ou du matériel SUD A.R.T.

Je soussigné, GESTION IMMOBILIERE DU MIDI
ADMINISTRATEUR DE BIENS
Sarl 7 700 €
18, Rue Stanislas Torrents - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 96 10 04 40 - Fax 04 91 53 11 37
Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Marseille Le 12/02/2008

Signature de l'abonné
GESTION IMMOBILIERE DU MIDI
ADMINISTRATEUR DE BIENS
Sarl 7 700 €
18, Rue Stanislas Torrents - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 96 10 04 40 - Fax 04 91 53 11 37
RC 73 B 707

AVIS DU SERVICE TECHNIQUE

Remarques particulières :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Michel BOURRINET Chef de division	<u>avis favorable</u> <u>Debit</u>	<u>12.03.08</u> <u>[Signature]</u>
-Pierre LACHARME Chef de service	<u>Favorable</u>	<u>12-3-08</u> <u>[Signature]</u>
Jean-Yves GUIVARCH Directeur de la DEA		

DOSSIER DE DEMANDE DE DEGREVEMENT	Nom	<u>GESTION IMMOBILIERE DU MIDI</u>
	Prénom	
	N° de compteur	<u>4045951</u>
	Facturation concernée	<u>Année 2007</u>
	Date de la demande	<u>12/02/2008</u>

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagné des pièces justificatives à :
Communauté Urbaine – Régie de l'eau et de l'Assainissement – Rue du vert Coteau –
13380 Plan de Cuques – Tél. 04 91 68 94 71 – Fax 04 91 68 94 73

ARTICLE 38 – REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.

Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par rapport à la moyenne des trois années précédentes par la Régie de l'Eau et de l'Assainissement»

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	<u>COPRO LOU RASIOUS BAT D1</u> <u>TRAV DE SAINTE EUPHEMIE - 13380 PLAN DE CUQUES</u> <u>Reprovenir par</u>
Téléphone	
Année concernée	<u>2007</u>
Avez-vous déjà formulé une demande de dégrèvement sur les 10 dernières années (Si oui, à quelle date ?)	<u>NON</u>

GESTION IMMOBILIERE DU MIDI
ADMINISTRATEUR DE BIENS
Sarl 7 700 €
18, Rue Stanislas Torrents - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 96 10 04 40 - Fax 04 91 53 11 37
RC 73 B 707

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Ancien Index	Nouvel index	Consommation
2006	<u>15805</u>	<u>16598</u>	<u>793</u>
2005	<u>14684</u>	<u>15805</u>	<u>1121</u>
2004	<u>13683</u>	<u>14684</u>	<u>1001</u>
2003	<u>12947</u>	<u>13683</u>	<u>736</u>
2002	<u>12022</u>	<u>12947</u>	<u>925</u>

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- ☐ lettre manuscrite explicative
- ☐ Photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement (le cas échéant)
- ☐ photocopies des factures des années précédentes (sur les 5 dernières années)
- ☐ original de la facture de réparation et/ou du matériel

Arrivée le 22 NOV 2007

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : fuite d'eau c'était le 27/9/2007 Réparation
fuite par l'entreprise de plomberie et de rénovation
EN GEL FALICE

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau : Non

Si oui, à quelle date :

Si non, pour quel motif : absent pendant ses mois

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : oui

➔ Si oui, joindre l'original de la facture et/ou du matériel

Je soussigné, MORGANTI FRANCIS

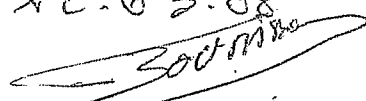
Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Plan de Cuques Le 21/11/2007 Signature de l'abonné

AVIS DU SERVICE TECHNIQUE

Remarques particulières :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Michel BOURRINET Chef de division	Avis favorable Delib	12.03.08 
-Pierre LACHARME Chef de service	Favorable	11-3-08 
Etienne CAPUTO Directeur de la DEA Jean-Yves GUIVARCH		

DOSSIER
DE DEMANDE
DE
DEGREVEMENT

	Nom	MORGANTI
	Prénom	FRANCIS
	N° de compteur	95920436
	Facturation concernée	2007
	Date de la demande	11 novembre 2007

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagné des pièces justificatives à :
Communauté Urbaine - Régie de l'eau et de l'Assainissement - Rue du vert Coteau -
13380 Plan de Cuques - Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

ARTICLE 38 - REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.

Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par rapport à la moyenne des trois années précédentes par la Régie de l'Eau et de l'Assainissement»

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	AVE Paul Sirent Accès de l'04518 13380 Plan de cuques
Téléphone	04 91 68 04 11
Année concernée	2007
Avez-vous déjà formulé une demande de dégrèvement sur les 10 dernières années (Si oui, à quelle date ?)	Non

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Ancien index	Nouvel index	Consommation
2006	1982	2243	261
2005	1788	1982	194
2004	1612	1788	176
2003	1387	1612	225
2002	1203	1387	184

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- ☒ lettre manuscrite explicative
- ☒ Photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement (le cas échéant)
- ☒ photocopies des factures des années précédentes (sur les 5 dernières années)
- ☒ original de la facture de réparation et/ou du matériel

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : Fuite d'eau non visible dans l'immeuble concerné
 location Réparation effectuée dès connaissance de la fuite

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau : NON

Si oui, à quelle date :

Si non, pour quel motif : Avertissement immédiat délégué un plombier

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : OUI Antoine SCOTTI, plombier

→ Si oui, joindre l'original de la facture et/ou du matériel

Je soussigné, Serge CARME, gérant de l'immeuble 73 Av. F. Cheillon P.de C.
 Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Marseille Le 25/02/2008

Signature de l'abonné

AVIS DU SERVICE TECHNIQUE

Remarques particulières :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Michel BOURRINET Chef de division	Avis favorable Defib	30/03/08
-Pierre LACHARME Chef de service	Favorable	12-3-08
Jean-Yves GUIVARCH Directeur de la DEA		

DOSSIER DE DEMANDE DE DEGREVEMENT

Nom	BIGONI
Prénom	Pierre
N° de compteur	350365
Facturation concernée	
Date de la demande	25/02/2008

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagné des pièces justificatives à :
 Communauté Urbaine - Régie de l'eau et de l'Assainissement - Rue du vert Coteau -
 13380 Plan de Cuques - Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

ARTICLE 38 - REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.
 Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par rapport à la moyenne des trois années précédentes par la Régie de l'Eau et de l'Assainissement »

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	M. Mme BIGONI Pierre chez leur gérant SECURITE GESTION PLUS 34 Grand Rue 13013 MARSEILLE pour immeuble situé : 73 Avenue Frédéric CHEVILLON 13380 P.de C.
Téléphone	SECURITE GESTION PLUS : 04.91.07.07.86.
Année concernée	2007.
Avez-vous déjà formulé une demande de dégrèvement sur les 10 dernières années (Si oui, à quelle date ?)	NON.

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Ancien Index	Nouvel index	Consommation
2006	814	869	55
2005	777	814	37
2004	739	777	38
2003	670	739	69
2002	629	670	41

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- ☒ lettre manuscrite explicative
- ☐ Photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement (le cas échéant)
- ☐ photocopies des factures des années précédentes (sur les 5 dernières années)
- ☒ original de la facture de réparation et/ou du matériel

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : Surconsommation due à une fuite
d'eau par plynouth enterré qui a cédé.....

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau : non.....

Si oui, à quelle date :

Si non, pour quel motif : j'ai fait appel de suite à un plombier.....

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : oui.....

➔ Si oui, joindre l'original de la facture et/ou du matériel

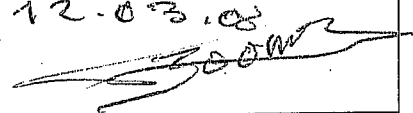
Je soussigné, Monsieur ARINI Michel.....
Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Plan de Cuques..... Le 28 janvier 2008..... Signature de l'abonné

AVIS DU SERVICE TECHNIQUE

Remarques particulières :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Michel BOURRINET Chef de division	Avis favorable Delis	12-03-08 
-Pierre LACHARME Chef de service	Favorable	12-3-08 
Jean-Yves GUIVARCH Directeur de la DEA		

DOSSIER DE DEMANDE DE DEGREVEMENT	Nom	ARINI
	Prénom	Michel
	N° de compteur	81 005
	Facturation concernée	n° 2007-003-008113 du 18.12.2007
	Date de la demande	28 janvier 2007

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagné des pièces justificatives à :
Communauté Urbaine – Régie de l'eau et de l'Assainissement – Rue du vert Coteau –
13380 Plan de Cuques – Tél. 04 91 68 94 71 – Fax 04 91 68 94 73

ARTICLE 38 – REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.

Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par rapport à la moyenne des trois années précédentes par la Régie de l'Eau et de l'Assainissement»

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	208. Chemin du Caravou 13380 Plan de Cuques
Téléphone	04 91 07 01 54
Année concernée	
Avez-vous déjà formulé une demande de dégrèvement sur les 10 dernières années (Si oui, à quelle date ?)	NON

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Ancien Index	Nouvel index	Consommation
2006	6469	6808	339
2005	6274	6469	195
2004	6036	6274	238
2003	5832	6036	204
2002	5642	5832	190

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- ☐ lettre manuscrite explicative
- ☐ Photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement (le cas échéant)
- ☐ photocopies des factures des années précédentes (sur les 5 dernières années)
- ☐ original de la facture de réparation et/ou du matériel

Monsieur ARINI MICHEL

Facture n°	2007-001-000096Q
Montant	203.23
Facture n°	2007-003-003113
Montant	1 377.81
Cons.	1 294

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	339	195	238
Moyenne	:	257.33	Arrondi à	257
Consommation suite Fuite	:	1 294	1 581.04	E
Consommation à facturer	:	772		
Consommation à enlever	:	522	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	776
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	603
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	772

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	522			
EAU	0.8153	425.59	23.41	448.99
ANTI-POLLUTION	0.26	135.72	7.46	143.18
PRELEVEMENT	0.057900	30.22	1.66	31.89
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		591.53	32.53	624.06
M3 FACTURES SUR ASS				
ASSAINISSEMENT	0.3918	0.00	0.00	0.00
STATION EPURATION	0.0953	0.00	0.00	0.00
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		591.53	32.53	624.06

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	772			
EAU	0.8153	629.41	34.62	664.03
ANTI-POLLUTION	0.26	200.72	11.04	211.76
PRELEVEMENT	0.05790	44.70	2.46	47.16
ABONNEMENT COMPTEUR	32.25	32.25	1.77	34.02
TOTAL EAU		907.08	49.89	956.97
M3 FACTURES SUR ASS				
ASSAINISSEMENT	0.3918	0.00	0.00	0.00
STATION EPURATION	0.0953	0.00	0.00	0.00
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.15		0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		907.08	49.89	956.97

TOTAL DEGREVEMENT	624.06
TOTAL NOUVELLE FACTURE	956.97
	1 581.03

1 581.04

M. Arini Michel
208. Chemin du Carado
13380 Plan de Cuges
20036 ref. Compteur 81005

Bureau des Eaux et
Assainissements
rue du Vert Coteau
13380 Plan de Cuges

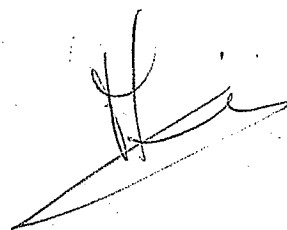
Monsieur,

Je sollicite votre compréhension
pour un dégreèvement; ma facture présente
une surconsommation due à une fuite d'eau
causée par la rupture d'un raccord.

Lorsque j'en suis aperçu, le sol
restait mouillé à cet endroit là, j'ai de suite fait
appel à une entreprise de plomberie pour effectuer
la réparation, ci joint facture plus les cinq factures
d'eau des années précédentes.

Je vous prie d'examiner mon dossier
avec bienveillance d'autant plus que j'en rencontre
actuellement quelques difficultés.

Dans l'attente d'une réponse favorable,
veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments respectueux



plomberie
chauffage
génie climatique

date : 31/08/07

Mr et Mme ARINI

affaire : A 50.1

208 chemin du Cavaou
13380 PLAN DE CUQUES

facture : F 07/067

[illegible]

Conditions de paiement : à réception de facture



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

Marseille le,

19 FEV. 2008

2399

> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur ARINI Michel
208, Chemin du Cavaou
13380 PLAN DE CUQUES

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM

DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

Monsieur,

Votre demande en date du 28 janvier 2008 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau et de l'assainissement de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Yves GUIVARCH
Le Directeur

SITE

27, BD JOSEPH VERNET

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 95 09 54 72

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52

PJ :

Fre Con comée

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-003-003113

Le 18/12/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2008

**CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN**

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. ARINI Michel
208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966,
modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme
mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 2-0035

Période facturée : du 01/01/2007 au 31/12/2007

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
81005	6808	8102	1294	16/10/2007

208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	8.06800	32.27	5.50
EAU	1124	0.81530	916.40	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			948.67	
ANTIPOLLUTION	1124	0.26000	292.24	5.50
PRELEVEMENT	1124	0.05790	65.08	5.50
ORGANISMES PUBLICS			357.32	

TOTAL HT
1 305.99

Eau/Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	1305.99	5.50	71.82
Total TVA :				71.82

NET A PAYER :	1 377.81 euros
---------------	----------------

soit 9 037.84 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-001-000096

Le 05/06/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/08/2007

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. ARINI Michel

208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 2-0035

Période facturée : du 01/01/2007 au 30/06/2007

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
81005	6808	6808	0	

208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	170	0.81530	138.60	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			138.60	
ANTIPOLLUTION	170	0.26000	44.20	5.50
PRELEVEMENT	170	0.05790	9.84	5.50
ORGANISMES PUBLICS			54.04	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
192.64	Eau	5.5	192.64	5.50	10.59
	Total TVA :				10.59

NET A PAYER: 203.23 euros

soit 1 333.10 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

2-0035

ARINI Michel

ACOMPTE 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 5 Clé2 : Q

Numéro : 2007-001-000096

Echéance : 31/08/2007

NET A PAYER .. : 203.23 euros

soit 1 333.10 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-002-002558

Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03 °
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. ARINI Michel
208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 2-0035

Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006

					208 Promenade du Cavaou
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
81005	6469	6808	339	17/10/2006	

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	7.62000	30.48	5.50
EAU	241	0.77000	185.57	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			216.05	
ANTIPOLLUTION	241	0.28000	67.48	5.50
PRELEVEMENT	241	0.05790	13.95	5.50
ORGANISMES PUBLICS			81.43	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
297.48	Eau	5.5	297.48	5.50	16.37
Total TVA :					16.37

NET A PAYER : 313.85 euros

soit 2 058.72 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

reçu 6954984

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-002-000105 Le 29/12/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. ARINI Michel

208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

2-0035

Période facturée : du 01/01/2005 au 31/12/2005

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
81005	6274	6469	195	17/10/2005

208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU				
ABONNEMENT CPT	195	0.77000	150.15	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU	1	30.48000	30.48	5.50
			180.63	
ANTI POLLUTION				
PRELEVEMENT	195	0.28000	54.60	5.50
ORGANISMES PUBLICS	195	0.05790	11.29	5.50
			65.89	

TOTAL HT
246.52

Eau/ Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	246.52	5.50	13.56
Total TVA :				13.56

NET A PAYER : 260.08 euros

soit 1 706.01 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-001-000103

Le 22/03/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. ARINI Michel

208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 20 03 08 46 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

2-0035

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
81005	6036	6274	238	26/11/2004

208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU				
ABONNEMENT CPT	238	0,77000	183,26	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU	1	30,48000	30,48	5,50
			213,74	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU				
ANTI POLLUTION	238	0,02134	5,08	5,50
PRELEVEMENT	238	0,28000	66,64	5,50
ORGANISMES PUBLICS	238	0,06000	14,28	5,50
			86,00	

TOTAL HT

299,74

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	299,74	5,50	16,50
Total TVA :				16,50

NET A PAYER :

316,24 euros

* au taux de 1 euro = 6,55957 francs

soit 2 074,40 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2004-001-000100

Le 14/05/2004

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2004

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN-DE-CUQUES
Tél. 04 91 07 70 50

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. ARINI Michel
208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

2-0035

Période facturée : du 01/01/2003 au 31/12/2003

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Conson.	Date relevé
81005	5832	6036	204	04/11/2003

208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

Designation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU				
ABONNEMENT CPT	204	0.77000	157.08	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU	1	30.48000	30.48	5.50
			187.56	
FNDAE	204	0.02134	4.35	5.50
ANTI POLLUTION	204	0.29000	59.16	5.50
PRELEVEMENT	204	0.06000	12.24	5.50
ORGANISMES PUBLICS			75.75	

TOTAL HT
263.31

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	263.31	5.50	14.48
Total TVA :				14.48

NET A PAYER : 277.79 euros

soit 1 822.18 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01 janvier 2001, la Commune de

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2002-001-000096 Le 31/12/2002

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 15/09/2003

Réclamation : Régie "Eau & Assainissement" - PDC
Tél : 04.91.07.70.50

Règlement à adresser à :
RECETTE DES FINANCES
MARSEILLE-MUNICIPALE
33a Rue Montgrand
13006 MARSEILLE

M. ARINI Michel
208 Promenade du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

2-0035					Période facturée : du 01/01/2002 au 31/12/2002	
2-0035			13380 PLAN-DE-CUQUES			
					208 Promenade du Cavaou	
Réf. Compteur		Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
81005		5642	5832	190	21/10/2002	
					13380 PLAN-DE-CUQUES	

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	190	0,77000	146,30	5,50
ABONNEMENT CPT	1	30,48000	30,48	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			176,78	
FNDAB	190	0,02134	4,05	5,50
ANTI POLLUTION	190	0,29000	55,10	5,50
PRELEVEMENT	190	0,06000	11,40	5,50
ORGANISMES PUBLICS			70,55	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
247,33	Eau	5,5	247,33	5,50	13,61
Total TVA :					13,61

NET A PAYER : 260,94 euros

soit 1 711,65 francs

AUDE ODETTE

Facture n°	2007-001-000128
Montant	85.81
Facture n°	2007-003-003147S
Montant	1 897.71
Cons.	1 149

Objet du Dégrèvement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	102	207	163
Moyenne	:	157.33	Arrondi à	157
Consommation suite Fuite	:	1 149	1 983.52	E
Consommation à facturer	:	472		
Consommation à enlever	:	677	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	653
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	488
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	472

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	677			
EAU	0.8153	551.96	30.36	582.32
ANTI-POLLUTION	0.26	176.02	9.68	185.70
PRELEVEMENT	0.057900	39.20	2.16	41.35
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		767.18	42.19	809.37
M3 FACTURES SUR ASS	677			
ASSAINISSEMENT	0.3918	265.25	0.00	265.25
STATION EPURATION	0.0953	64.52	0.00	64.52
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		329.77	0.00	329.77
TOTAL GENERAL		1 096.94	42.19	1 139.14

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	472			
EAU	0.8153	384.82	21.17	405.99
ANTI-POLLUTION	0.26	122.72	6.75	129.47
PRELEVEMENT	0.05790	27.33	1.50	28.83
ABONNEMENT COMPTEUR	32.27	32.27	1.77	34.04
TOTAL EAU		567.14	31.19	598.33
M3 FACTURES SUR ASS	472			
ASSAINISSEMENT	0.3918	184.93	0.00	184.93
STATION EPURATION	0.0953	44.98	0.00	44.98
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.14	16.14	0.00	16.14
TOTAL ASSAINISSEMENT		246.05	0.00	246.05
TOTAL GENERAL		813.19	31.19	844.38

TOTAL DEGREVEMENT	1 139.14
TOTAL NOUVELLE FACTURE	844.38
	1 983.52

1 983.52

Marseille le,

> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame AUDE Odette
Rue Saint Exupéry
13380 PLAN DE CUQUES

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM
DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

Madame,

Votre demande en date du 25 février 2008 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau et de l'assainissement de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

J. Guivarch 97
Jean-Yves GUIVARCH
Le Directeur

SITE
27, BD JOSEPH VERNET
13008 MARSEILLE
TÉLÉPHONE
04 95 09 54 72
TÉLÉCOPIE
04 95 09 53 52

PJ :

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

METHODE DE CALCUL SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE
en date du 13/05/05

Régie "Eau & Assainissement" - PLAN-DE-CUQUES

Rapport suite à une demande de dégrèvement

AUDE odette

Facture n°	2007-001-000128
Montant	85.81
Facture n°	2007-003-003147S
Montant	1 897.71
Cons.	1 149

Objet du Dégrèvement : **Fuite sur installation privée**

Consommations antérieures (3ans)

:	102	207	163
---	-----	-----	-----

Moyenne

:	157.33	Arrondi à	157
---	--------	-----------	-----

Consommation suite Fuite

:	1 149	1 983.52	E
---	-------	----------	---

Consommation à facturer

:	472	m3
---	-----	----

Consommation à enlever

:	677	m3
---	-----	----

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	653
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3 + M$	Soit	488
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3XM$	Soit	472

Si un dégrèvement doit être accordé, il faut appliquer la méthode n° 3

AVIS :

FAVORABLE

NON FAVORABLE

DOSSIER DE DEMANDE DE DEGREVEMENT	Nom	Aude
	Prénom	Gaëlle
	N° de compteur	96228221
	Facturation concernée	n° 2007-003.003.147
	Date de la demande	25/02/08

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagné des pièces justificatives à :
Communauté Urbaine - Régie de l'eau et de l'Assainissement - Rue du vert Coteau -
13380 Plan de Cuques - Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

ARTICLE 38 - REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.

Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par rapport à la moyenne des trois années précédentes par la Régie de l'Eau et de l'Assainissement »

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	rue st exupery 13380 Plan de Cuques
Téléphone	0491 6801 03
Année concernée	1997
Avez-vous déjà formulé une demande de dégrèvement sur les 10 dernières années (Si oui, à quelle date ?)	une demande pour l'année - du 1/10/97 au 31/12/98 - consommation 1998, consommation ramené de 375 m ³ à 334 m ³ .

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

Année	Ancien Index	Nouvel index	Consommation
2006	1996	2098	102
2005	1833	1996	163
2004	1626	1833	207
2003	1421	1626	205
2002	1268	1421	153

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- ☐ lettre manuscrite explicative
- ☐ Photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement (le cas échéant)
- ☐ photocopies des factures des années précédentes (sur les 5 dernières années)
- ☐ original de la facture de réparation et/ou du matériel

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : fuite d'eau

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau : Non

Si oui, à quelle date : réparation de la

Si non, pour quel motif : la fuite a été effectuée par un professionnel

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : oui

➔ Si oui, joindre l'original de la facture et/ou du matériel

Je soussigné, Aude Gdette

Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Rem de Leques Le 25/02/08

Signature de l'abonné

Aude

AVIS DU SERVICE TECHNIQUE

Remarques particulières :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Michel BOURRINET Chef de division	Avis favorable De Sib	12.03.08 SOUR
-Pierre LACHARME Chef de service	Favorable	12-3-08
Jean-Yves GUIVARCH Directeur de la DEA		

M. me Aude Odette

Mme ST escopery
13380 Plan de l'Éques

coûture fait par sa fille;

Nicole Martin

3, Clos de la Paillière
13380 Plan de l'Éques

Tel: 04 41 05.15.48,

Plan de l'Éques le 25/02/08

Commune urbaine
Régie de l'eau et de
l'assainissement
Mairie de Vent cotée
13380 Plan de l'Éques.

Je vous demande de bien vouloir trouver ci-joint une
demande de dégrèvement concernant la facture d'eau
de ma mère, Madame Odette Aude, pour l'année 2007.

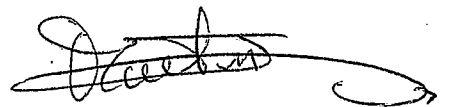
En effet, elle-ci est âgée de 42 ans, vit seule depuis
13 ans, elle a subi 2 fuites dans son installation
que j'ai fait réparer par un professionnel des
que je m'en suis rendu compte.

Je joins les copies des factures que le dépanneur
a bien voulu me faire parvenir, ma mère
compte tenu de son âge, a égaré les originaux.

Je pense que vous voudrez bien tenir
compte de ma bonne foi, et comprendre
les problèmes financiers qu'une personne de
cet âge peut rencontrer -

Je vous demande de bien vouloir agréer
mes salutations les meilleures.

PS: la précédente demande
date de pratiquement 10 ans à
quelques mois, je compte sur votre
indulgence.



Le 16 septembre 2007

FACTURE N°

97 42

Mme Aude

Rue Saint Eusébe

13380

PLAN DE CUVES

Réparation nouvelle fuite d'eau sur
conduite d'eau exterieure entre le
compteur et la maison

1 Raccord jonction TIAP

10,50

1 main d'œuvre 2 1/2 h 30,00

75,00

1 Déplacement

30,00

For Taxes

Pays le jour de l'achat P 10. L'usage
n° 3169838

PAYABLE

PAR CHÈQUE

LIBRE

CHÈQUE

CHÈQUE

Facture payée

RENTREE

5,5%

115,50

6,40

PRIX TOTAL

121,90

Le client s'engage à verser le montant de la facture dans les délais indiqués sur la facture.
Les pénalités de retard sont calculées sur la base du taux en vigueur à la date de la facture.
Les pénalités de retard sont applicables à compter du jour de la facture.

ATTESTATION DE TRAVAUX OUVRANT DROIT
A L'APPLICATION DU TAUX REDUIT DE T.V.A.
A 5,5 %

Je soussigné(e): AUDE Odette

demeurant

Rue Saint-Exupéry
Vila Semaremi
13380 PLAN DE CUQUES

certifie sur l'honneur être :

- ☒ propriétaire
☐ propriétaire bailleur
☐ locataire

du logement ci-dessous désigné :

Même adresse

et atteste en outre que la construction de celui-ci a été achevée depuis plus de deux ans.

Certificat remis ce jour à M. SCOTTI Antoine, artisan, 258, chemin de la Patencline 13119 St Savournin pour valoir ce que de droit.

A :

Plan de Cuques

Le :

17 septembre 2007

Signature :

C. Aude



Depannages Antoine Scotti

338 930 720 R.T.

Facture n° 97/11

Le 3 juillet 2007

Mme H. DE Odette Rue St Exupéry 13380 PLAN-DE-CUQUES

Reparations fuite d'eau sur l'alimentation générale de la villa

2 jonctions ITAP Ø25	10,50	21,00
1 raccord ITAP Mâle Ø25		5,80
1 raccord Compteur 2 Pièces 20x27 laiton		8,70
Tuyau Polyéthylène		2,50
Man 5' dense 64	30,00	180,00
1 Déplacement		28,00
Hors Taxes		246,00
TVA 5,5%		13,60
Total TTC		259,60

Payé ce jour par
chèque SLB
n° 3115519

04.42.72.41.74

Appareils
Electroménagers

06.08.53.44.74

Installations Electriques et Plomber.

ATTESTATION DE TRAVAUX OUVRANT DROIT
A L'APPLICATION DU TAUX REDUIT DE T.V.A.
A 5,5 %

Je soussigné(e) : *A. DE Odette*

demeurant *Rue St Savournin*
13380 Ray de Cuges

certifie sur l'honneur être :

- ☒ propriétaire
☐ propriétaire bailleur
☐ locataire

du logement ci-dessous désigné :

Villa Sogaren ? Rue St Savournin
13380 Ray de Cuges

et atteste en outre que la construction de celui-ci a été achevée depuis plus de deux ans.

Certificat remis ce jour à M. SCOTTI Antoine, artisan, 258, chemin de la Patencline 13119 St Savournin pour valoir ce que de droit.

A : *Ray de Cuges*
Le : *3 Ju. 2007*

Signature : *A. De*

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-003-003147

Le 18/12/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2008

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme AUDE Odette

Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET-EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 4-1670

Période facturée : du 01/01/2007 au 31/12/2007

BERGE CANAL

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
96228221	2098	3247	1149	07/11/2007

Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	8.06800	32.27	5.50
EAU	1098	0.81530	895.20	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			927.47	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	4.03500	16.14	
ASSAINISSEMENT	1098	0.39180	430.20	
STATION EPURATION	1098	0.09530	104.64	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			550.98	
ANTIPOLLUTION	1098	0.26000	285.48	5.50
PRELEVEMENT	1098	0.05790	63.57	5.50
ORGANISMES PUBLICS			349.05	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
1 827.50	Eau	5.5	1276.52	5.50	70.21
	Total TVA :				70.21

NET A PAYER : 1 897.71 euros

soit 12 448.16 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

4-1670

AUDE Odette

REGULARISATION 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 4 Clé2 : S

Numéro : 2007-003-003147

Echéance : 28/02/2008

NET A PAYER .. : 1 897.71 euros

soit 12 448.16 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Acompte EAU

N° 2007-001-000128

Le 05/06/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/08/2007

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme AUDE Odette

Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

Fact le 8 Août
2007

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 4-1670

Période facturée : du 01/01/2007 au 30/06/2007

BERGE CANAL

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
96228221	2098	2098	0	

Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	51	0.81530	41.58	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			41.58	
1 ASSAINISSEMENT	51	0.39180	19.98	
STATION EPURATION	51	0.09530	4.86	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			24.84	
ANTIPOLLUTION	51	0.26000	13.26	5.50
PRELEVEMENT	51	0.05790	2.95	5.50
ORGANISMES PUBLICS			16.21	

TOTAL HT
82.63

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	57.79	5.50	3.18
Total TVA :				3.18

NET A PAYER : 85.81 euros

soit 562.88 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-002-002597

Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme AUDE Odette

Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 4-1670

Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006

BERGE CANAL

Rue Saint Exupéry

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
96228221	1996	2098	102	10/11/2006

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	7.62000	30.48	5.50
EAU	20	0.77000	15.40	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			45.88	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	3.81000	15.24	
ASSAINISSEMENT	20	0.37000	7.40	
STATION EPURATION	20	0.09310	1.86	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			24.50	
ANTIPOLLUTION	20	0.28000	5.60	5.50
PRELEVEMENT	20	0.05790	1.16	5.50
ORGANISMES PUBLICS			6.76	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
77.14	Eau	5.5	52.64	5.50	2.90
	Total TVA :				2.90

NET A PAYER : 80.04 euros

soit 525.03 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Acompte EAU

N° 2006-001-000107

Le 06/06/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme AUDE Odette
Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 4-1670

Période facturée : du 01/01/2006 au 30/06/2006

BERGE CANAL

Rue Saint Exupéry

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
96228221	1996	1996	0	

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	82	0.77000	63.14	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			63.14	
1 ASSAINISSEMENT	82	0.37000	30.34	
STATION EPURATION	82	0.09310	7.63	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			37.97	
ANTIPOLLUTION	82	0.28000	22.96	5.50
PRELEVEMENT	82	0.05790	4.75	5.50
ORGANISMES PUBLICS			27.71	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
128.82	Eau	5.5	90.85	5.50	4.99
	Total TVA :				4.99

NET A PAYER 133.81 euros

soit 877.74 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

REGLEMENT

REFERENCES

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-001-000142 Le 22/03/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

Réclamation :
Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

*réglé le
23.05.2005*

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme AUDE Odette
Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 20 03 08 46 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

4-1670

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	Rue Saint Exupéry
96228221	1626	1833	207	05/01/2005	13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	207	0,77000	159,39	5,50
ABONNEMENT CPT	1	30,48000	30,48	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			189,87	
ASSAINISSEMENT	207	0,37000	76,59	
STATION EPURATION	207	0,09000	18,63	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,24000	15,24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			110,46	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	207	0,02134	4,42	5,50
ANTI POLLUTION	207	0,28000	57,96	5,50
PRELEVEMENT	207	0,06000	12,42	5,50
ORGANISMES PUBLICS			74,80	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
375,13	Eau	5,5	264,67	5,50	14,56
Total TVA :					14,56

NET A PAYER : 389,69 euros

soit 2 556,20 francs

* au taux de 1 euro = 6,55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-002-000143 Le 29/12/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme AUDE Odette

Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

4-1670

Période facturée : du 01/01/2005 au 31/12/2005

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
96228221	1833	1996	163	15/11/2005

Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	163	0.77000	125.51	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			155.99	
ASSAINISSEMENT	163	0.37000	60.31	
STATION EPURATION	163	0.09310	15.18	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			90.73	
ANTI POLLUTION	163	0.28000	45.64	5.50
PRELEVEMENT	163	0.05790	9.44	5.50
ORGANISMES PUBLICS			55.08	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
301.80	Eau	5.5	211.07	5.50	11.61
	Total TVA :				11.61

NET A PAYER : 313.41 euros

soit 2 055.83 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2004-001-000141

Le 14/05/2004

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2004

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 91 07 70 50

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme AUDE Odette
Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

4-1670

Période facturée : du 01/01/2003 au 31/12/2003

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
96228221	1421	1626	205	20/11/2003

Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	205	0.77000	157.85	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			188.33	
ASSAINISSEMENT	205	0.37000	75.85	
STATION EPURATION	205	0.09000	18.45	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			109.54	
FND AE	205	0.02134	4.37	5.50
ANTI POLLUTION	205	0.29000	59.45	5.50
PRELEVEMENT	205	0.06000	12.30	5.50
ORGANISMES PUBLICS			76.12	

TOTAL HT
373.99

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	264.45	5.50	14.55
Total TVA :				14.55

NET A PAYER : 388.54 euros

soit 2 548.66 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01 janvier 2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT.

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2002-001-000134

Le 31/12/2002

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 15/09/2003

Réclamation : Régie "Eau & Assainissement" - PDC

Tél : 04.91.07.70.50

Règlement à adresser à :
RECETTE DES FINANCES
MARSEILLE-MUNICIPALE
33a Rue Montgrand
13006 MARSEILLE

Mme AUDE Odette
Rue Saint Exupéry

13380 PLAN-DE-CUQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

4-1670 Période facturée : du 01/01/2002 au 31/12/2002

4-1670 13380 PLAN-DE-CUQUES

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	Rue Saint Exupéry
96228221	1268	1421	153	29/10/2002	13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	153	0,77000	117,81	5,50
ABONNEMENT CPT	1	30,48000	30,48	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			148,29	
ASSAINISSEMENT	153	0,37000	56,61	
STATION EPURATION	153	0,09000	13,77	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,24000	15,24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			85,62	
FND AE	153	0,02134	3,27	5,50
ANTI POLLUTION	153	0,29000	44,37	5,50
PRELEVEMENT	153	0,06000	9,18	5,50
ORGANISMES PUBLICS			56,82	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
290,73	Eau	5.5	205,11	5,50	11,28
Total TVA :					11,28

NET A PAYER : 302,01 euros

soit 1 981,06 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01 janvier 2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT.

BIGONI PIERRE

Facture n°	2007-001-00000313B
Montant	47.12
Facture n°	2007-003-003335W
Montant	1 966.70
Cons.	1 167

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	55	37	38
Moyenne	:	43.33	Arrondi à	43
Consommation suite Fuite	:	1 167	2 013.82	E
Consommation à facturer	:	130		
Consommation à enlever	:	1 037	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTÉ URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	605
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	418
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	130

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	1 037			
EAU	0.8153	845.47	46.50	891.97
ANTI-POLLUTION	0.26	269.62	14.83	284.45
PRELEVEMENT	0.057900	60.04	3.30	63.34
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		1 175.13	64.63	1 239.76
M3 FACTURES SUR ASS	1037			
ASSAINISSEMENT	0.3918	406.30	0.00	406.30
STATION EPURATION	0.0953	98.83	0.00	98.83
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		505.12	0.00	505.12
TOTAL GENERAL		1 680.25	64.63	1 744.88

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	130			
EAU	0.8153	105.99	5.83	111.82
ANTI-POLLUTION	0.26	33.80	1.86	35.66
PRELEVEMENT	0.05790	7.53	0.41	7.94
ABONNEMENT COMPTEUR	32.27	32.27	1.77	34.04
TOTAL EAU		179.59	9.88	189.46
M3 FACTURES SUR ASS	130			
ASSAINISSEMENT	0.3918	50.93	0.00	50.93
STATION EPURATION	0.0953	12.39	0.00	12.39
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.14	16.14	0.00	16.14
TOTAL ASSAINISSEMENT		79.46	0.00	79.46
TOTAL GENERAL		259.05	9.88	268.93

TOTAL DEGREVEMENT	1 744.88
TOTAL NOUVELLE FACTURE	268.93
	2 013.81

2 013.82

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

METHODE DE CALCUL SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE

en date du 13/05/05

Régie "Eau & Assainissement" - PLAN-DE-CUQUES

Rapport suite à une demande de dégrèvement

BIGONI Pierre

Facture n°	2007-001-000313B
Montant	47.12
Facture n°	2007-003-003335 W
Montant	1 966.70
Cons.	1 167

Objet du Dégrèvement : **Fuite sur installation privée**

Consommations antérieures (3ans)	:	55	37	38
Moyenne	:	43.33	Arrondi à	43
Consommation suite Fuite	:	1 167	2 013.82	E
Consommation à facturer	:	130	m3	
Consommation à enlever	:	1 037	m3	

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	605
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3 + M$	Soit	418
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3XM$	Soit	130

Si un dégrèvement doit être accordé, il faut appliquer la méthode n° 3

AVIS :

FAVORABLE

NON FAVORABLE

SECURITE GESTION PLUS

S.A.R.L au capital de 7.622,45 €

Administrateur de Biens

-Membre FNAIM-

34, Grand'Rue, la Croix-Rouge - 13013 MARSEILLE.

CE 04 91 07 07 86 / Fax 04 91 68 06 44.

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
N° d'enregistrement : 08102104577A
Courrier arrivé le 13 FEV. 2008
Original à : *DSM*
Copie à :

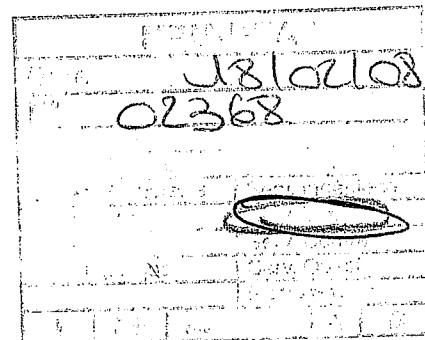
Communauté Urbaine
Les Docs - Atrium 10.1
10, place de la Joliette
13002 MARSEILLE

Marseille, le 7 février 2008

Gestion : BIGONI /

Imm. 73, av Frédéric Chevillon - 13380 PLAN DE CUQUES

Objet : Facture consommation d'eau 2007



Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous agissons en qualité de mandataire de Madame BIGONI, propriétaire bailleur à l'adresse en référence.

Nous portons à votre connaissance qu'une importante fuite d'eau, sur une canalisation souterraine s'est produite dans l'immeuble. Cette fuite n'était pas visible et n'a pu être détectée tout de suite.

Nous avons eu connaissance de cette fuite qu'au moment du relevé des compteurs. Nous avons immédiatement diligenté un plombier (factures de recherche de fuite et de réparation ci-jointes) et fait une déclaration à l'assurance de l'immeuble.

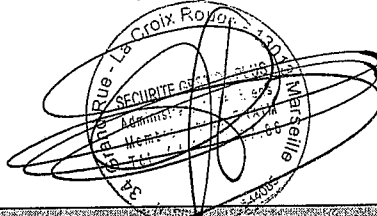
Cependant la facture d'eau s'élève à 1.966,70 euro ! Ce qui est largement au dessus des factures habituelles.

Aussi, nous comptons sur votre compréhension et nous sollicitons le dégrèvement partiel de la facturation d'eau imputée à Madame BIGONI pour l'année 2007.

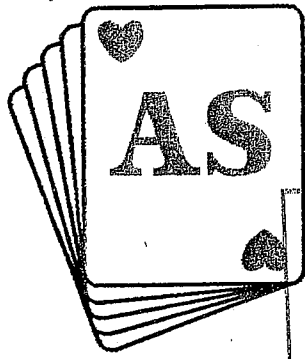
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et, dans l'attente, nous adressons ce jour un chèque de 500,00 euro au Receveur des Finances.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations.

LE GERANT, Serge CARME



Cartes professionnelles Gestion A4 01 3420 Gue 200 000 € et Transaction A2 01 3419 Gue 120 000 €
Compte BLB 00026163002 - N° SIRET 433 644 085 00014



Depannages

Appareils
Electromenagers

Installations Electriques et Plomberie

04.42.72.41.74

06.08.53.44.74

ARRIVEE LE

- 7 DEC 2007

SECURITE GESTION

Antoine Scotti

19, chemin de la Pénicilline
13120 St. Savournin

Facture n° 99/11

Mme BIGONI chez Sécurité Gestion 13013 MARSEILLE

FACTURE DE RECHERCHE FUITE D'EAU

Concernant le local 73 Avenue F. Chartron 13380 PLANDECUQUES

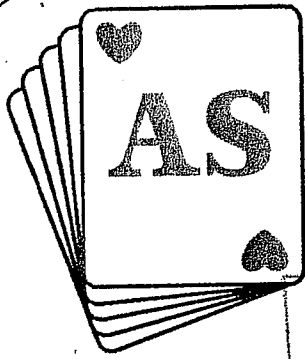
Différents sondages effectués sur le toit; dans le couloir
avant et dans le magasin.

Déplacement
Forfait d'eau d'eau recherche fuite
Hors Taxes
TVA 5,8%
Total TTC

50,00
150,00
500,00
27,50
527,50

Facture arrêtée à la somme de Cinq Cent Vingt
Sept Euros et 50 centimes
Le 7 Décembre 2007

Réglé le 09/01/08
BUB 3368420



Depannages

Appareils
Electromenagers

Installations Electriques et Plomberie

04.42.72.41.74

06.08.53.44.74

Antoine Scotti

ARRIVE LE

- 7 DEC 2007

SECURITE GESTION

S. CHATEL 73 La Paroisse
13118 St. Saverien

Facture n° 99/10

Mme BIGON chez Sécurité Gestion 13013 MARSEILLE

Concernant le local 73 Avenue F. Cheillon 13380 PLAN-DE-CADUVE

Remplacement de la canalisation d'eau souterraine entre le
compteur et le fond du magasin

Fournitures : cuivre Ø16
Raccords divers en laiton
Colliers de fixation

Forfait fournitures
Main d'œuvre
Déplacement

Hors Taxes

TVA 5,5%

Total TTC

500,00

27,50

527,50

Facture arrivée à la somme de Cinq Cent Vingt Sept Euros
et 50 centimes
le 7 Décembre 2007

Régle le 12/12/07

BLR 3373069

SECURITE GESTION PLUS

S.A.R.L au capital de 7.622,45 €

Administrateur de Biens

-Membre FNAIM-

34, Grand'Rue, la Croix-Rouge - 13013 MARSEILLE.

☎ 04 91 07 07 86 / Fax 04 91 68 06 44.

 COPIE

MATMUT Assurances
1, Cours Joseph THIERRY
13001 MARSEILLE

Marseille, le 22 novembre 2007

Gestion : BIGONI / SARL F.A.M.
Appt. 73, av Frédéric Chevillon – 13380 PLAN DE CUQUES

Objet : Déclaration de Sinistre

Sociétaire n° 131 1000 19902 K

Madame, Monsieur,

En notre qualité de mandataire de Madame BIGONI, propriétaire à l'adresse en référence, nous vous prions de bien vouloir ouvrir un dossier sinistre.

En effet, une fuite s'est déclarée au niveau d'une canalisation encastrée.

Devant l'urgence de la situation nous avons d'ores et déjà diligenté un plombier.

Nous vous demandons de bien vouloir nous informer de la suite qui sera à donner à cette affaire.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations.

LE GERANT, Serge CARME

Marseille le,

> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECURITE GESTION PLUS
34, Grand Rue
La Croix Rouge
13013 MARSEILLE

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM

DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau
Monsieur BIGONI Pierre

Monsieur,

Votre demande en date du 25 février 2008 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau et de l'assainissement de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Yves GUIVARCH
Le Directeur

SITE

27, BD JOSEPH VERNET

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 95 09 54 72

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52

PJ :

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-003-003335

Le 18/12/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2008

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. BIGONI Pierre

Chemin des Burelles

13190 ALLAUCH

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-6600

Période facturée : du 01/01/2007 au 31/12/2007

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
350365	869	2036	1167	14/11/2007

73 Avenue Frédéric Cheillon

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	8.06800	32.27	5.50
EAU	1139	0.81530	928.63	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			960.90	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	4.03500	16.14	
ASSAINISSEMENT	1139	0.39180	446.26	
STATION EPURATION	1139	0.09530	108.55	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			570.95	
ANTIPOLLUTION	1139	0.26000	296.14	5.50
PRELEVEMENT	1139	0.05790	65.95	5.50
ORGANISMES PUBLICS			362.09	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
1 893.94	Eau	5.5	1322.99	5.50	72.76
	Total TVA :				72.76

NET A PAYER : 1 966.70 euros

soit 12 900.71 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

500€ Accusé le 07/02/2008 BLB n° 3356180

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-6600

BIGONI Pierre

REGULARISATION 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 3 Clé2 : W

Numéro : 2007-003-003335

Echéance : 28/02/2008

NET A PAYER .. : 1 966.70 euros

soit 12 900.71 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-001-000313

Le 05/06/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/08/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. BIGONI Pierre

Chemin des Burelles

13190 ALLAUCH

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-6600

Période facturée : du 01/01/2007 au 30/06/2007

					73 Avenue Frédéric Cheillon
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
350365	869	869	0		
					13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	28	0.81530	22.83	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			22.83	
1 ASSAINISSEMENT	28	0.39180	10.97	
STATION EPURATION	28	0.09530	2.67	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			13.64	
ANTIPOLLUTION	28	0.26000	7.28	5.50
PRELEVEMENT	28	0.05790	1.62	5.50
ORGANISMES PUBLICS			8.90	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
45.37	Eau	5.5	31.73	5.50	1.75
Total TVA :					1.75

NET A PAYER : 47.12 euros

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

7-6600

BIGONI Pierre

ACOMPTE 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 1 Clé2 : B

Numéro : 2007-001-000313

Echéance : 31/08/2007

NET A PAYER .. : 47.12 euros

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-002-002793

Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. BIGONI Pierre

Chemin des Burelles

13190 ALLAUCH

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-6600

Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006

					73 Avenue Frédéric Cheillon
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
350365	814	869	55	07/11/2006	13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	7.62000	30.48	5.50
EAU	55	0.77000	42.35	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			72.83	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	3.81000	15.24	
ASSAINISSEMENT	55	0.37000	20.35	
STATION EPURATION	55	0.09310	5.12	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			40.71	
ANTIPOLLUTION	55	0.28000	15.40	5.50
PRELEVEMENT	55	0.05790	3.18	5.50
ORGANISMES PUBLICS			18.58	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
132.12	Eau	5.5	91.41	5.50	5.03
	Total TVA :				5.03

NET A PAYER : 137.15 euros

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

7-6600

BIGONI Pierre

REGULARISATION 2006

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 7 Clé2 : X

Numéro : 2006-002-002793

Echéance : 28/02/2007

NET A PAYER .. : 137.15 euros

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-002-000343

Le 29/12/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. BIGONI Pierre

Chemin des Burelles

13190 ALLAUCH

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-6600

Période facturée : du 01/01/2005 au 31/12/2005

					73 Avenue Frédéric Cheillon
Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
350365	777	814	37	28/10/2005	13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	37	0.77000	28.49	5.50
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	37	0.28000	10.36	5.50
PRELEVEMENT	37	0.05790	2.14	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			71.47	
ASSAINISSEMENT	37	0.37000	13.69	
STATION EPURATION	37	0.09310	3.44	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			32.37	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
103.84	Eau	5.5	71.47	5.50	3.94
	Total TVA :				3.94

NET A PAYER : 107.78 euros

soit 706.99 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-6600

BIGONI Pierre

PLAN DE CUQUES 2005

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 8 Clé2 : F

Numéro : 2005-002-000343

Echéance : 28/02/2006

NET A PAYER .. : 107.78 euros

soit 706.99 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-001-000342

Le 22/03/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. BIGONI Pierre

Chemin des Burelles

13190 ALLAUCH

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-6600

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

					73 Avenue Frédéric Cheillon
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
350365	739	777	38	01/02/2005	

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	38	0.77000	29.26	5.50
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	38	0.28000	10.64	5.50
PRELEVEMENT	38	0.06000	2.28	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			72.66	
ASSAINISSEMENT	38	0.37000	14.06	
STATION EPURATION	38	0.09000	3.42	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			32.72	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	38	0.02134	0.81	5.50
ORGANISMES PUBLICS			0.81	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
106.19	Eau	5.5	73.47	5.50	4.05
Total TVA :					4.05

NET A PAYER : 110.24 euros

soit 723.13 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-6600

BIGONI Pierre

PLAN DE CUQUES 2004

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 2 Clé2 : Y

Numéro : 2005-001-000342

Echéance : 31/05/2005

NET A PAYER .. : 110.24 euros

soit 723.13 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2004-001-000335

Le 14/05/2004

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2004

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. BIGONI Pierre

Chemin des Burelles

13190 ALLAUCH

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-6600

Période facturée : du 01/01/2003 au 31/12/2003

					73 Avenue Frédéric Cheillon
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
350365	670	739	69	09/01/2004	13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	69	0.77000	53.13	5.50
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	69	0.29000	20.01	5.50
PRELEVEMENT	69	0.06000	4.14	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			107.76	
ASSAINISSEMENT	69	0.37000	25.53	
STATION EPURATION	69	0.09000	6.21	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			46.98	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	69	0.02134	1.47	5.50
ORGANISMES PUBLICS			1.47	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
156.21	Eau	5.5	109.23	5.50	6.01
Total TVA :					6.01

NET A PAYER : 162.22 euros

soit 1 064.09 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-6600

BIGONI Pierre

PLAN DE CUQUES 2003

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 3 Clé2 : M

Numéro : 2004-001-000335

Echéance : 31/07/2004

NET A PAYER .. : 162.22 euros

soit 1 064.09 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2003-001-000325

Le 01/01/2003

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 15/09/2003

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. BIGONI Pierre

Chemin des Burelles

13190 ALLAUCH

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-6600

Période facturée : du 01/01/2002 au 31/12/2002

					73 Avenue Frédéric Cheillon
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
350365	629	670	41	29/10/2002	13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	41	0.77000	31.57	5.50
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	41	0.29000	11.89	5.50
PRELEVEMENT	41	0.06000	2.46	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			76.40	
ASSAINISSEMENT	41	0.37000	15.17	
STATION EPURATION	41	0.09000	3.69	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			34.10	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	41	0.02134	0.87	5.50
ORGANISMES PUBLICS			0.87	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
111.37	Eau	5.5	77.27	5.50	4.26
	Total TVA :				4.26

NET A PAYER : 115.63 euros

soit 758.48 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-6600

BIGONI Pierre

PLAN DE CUQUES 2002

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 1 Clé2 : W

Numéro : 2003-001-000325

Echéance : 15/09/2003

NET A PAYER .. : 115.63 euros

soit 758.48 francs

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

METHODE DE CALCUL SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE

en date du 13/05/05

Régie "Eau & Assainissement" - PLAN-DE-CUQUES

Rapport suite à une demande de dégrèvement

M. DELESTRADE Yvette

Facture n°	2007-001-000841A
Montant	57.21
Facture n°	2007-003-003894E
Montant	3 405.33
Cons.	2 028

Objet du Dégrèvement : **Fuite sur installation privée**

Consommations antérieures (3ans) :

68	63	85
----	----	----

Moyenne :

72.00

 Arrondi à

72

Consommation suite Fuite :

2 028

3 462.54

 E

Consommation à facturer :

216

 m3

Consommation à enlever :

1 812

 m3

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	1050
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3 + M$	Soit	724
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3XM$	Soit	216

Si un dégrèvement doit être accordé, il faut appliquer la méthode n° 3

AVIS :

FAVORABLE

NON FAVORABLE

Lors de son relevé du 23/10/2007, le relevé de la société
 des eaux m'a signalé une fuite d'eau après le compteur
 puisque celui-ci continuait à tourner malgré la fermeture de tous les
 robinets.

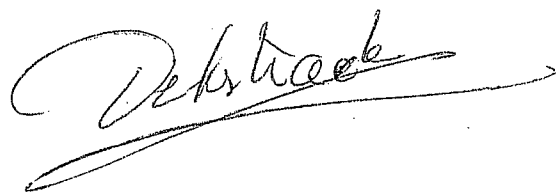
J'ai fait immédiatement appel à un plombier qui malgré ses
 nombreuses recherches n'a pas pu trouver l'origine de cette fuite.

J'ai donc été obligée de refaire faire le branchement (cf facture
 jointe de 75,70 €).

Agée de 80 ans et disposant d'une petite retraite (à partir de
 d'imposition 2006), je me trouve dans l'impossibilité de faire face au
 règlement de la prochaine facture d'eau.

En conséquence, je sollicite de votre bienveillance la remise la plus
 large possible de cette facture.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer,
 Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



M. DELESTRADE YVETTE

Facture n°	2007-001-00841A
Montant	57.21
Facture n°	2007-003-003894E
Montant	3 405.33
Cons.	2 028

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	68	63	85
Moyenne	:	72.00	Arrondi à	72
Consommation suite Fuite	:	2 028	3 462.54	E
Consommation à facturer	:	216		
Consommation à enlever	:	1 812	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	1050
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	724
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	216

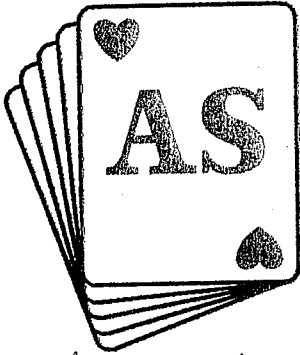
Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	1 812			
EAU	0.8153	1 477.32	81.25	1 558.58
ANTI-POLLUTION	0.26	471.12	25.91	497.03
PRELEVEMENT	0.057900	104.91	5.77	110.69
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		2 053.36	112.93	2 166.29
M3 FACTURES SUR ASS	1812			
ASSAINISSEMENT	0.3918	709.94	0.00	709.94
STATION EPURATION	0.0953	172.68	0.00	172.68
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		882.63	0.00	882.63
TOTAL GENERAL		2 935.98	112.93	3 048.92

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	216			
EAU	0.8153	176.10	9.69	185.79
ANTI-POLLUTION	0.26	56.16	3.09	59.25
PRELEVEMENT	0.05790	12.51	0.69	13.19
ABONNEMENT COMPTEUR	32.27	32.27	1.77	34.04
TOTAL EAU		277.04	15.24	292.28
M3 FACTURES SUR ASS	216			
ASSAINISSEMENT	0.3918	84.63	0.00	84.63
STATION EPURATION	0.0953	20.58	0.00	20.58
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.13	16.13	0.00	16.13
TOTAL ASSAINISSEMENT		121.34	0.00	121.34
TOTAL GENERAL		398.38	15.24	413.62

TOTAL DEGREVEMENT	3 048.92
TOTAL NOUVELLE FACTURE	413.62
	3 462.54



Depannages Antoine Scotti

258 chemin de la Patenalline 1349 St Saverre
Facture n° 98/32 du 31 octobre 2007

Mme Yvette DELESTRADE 151 Av° de la libération 13380 PLAN-DE-CUQUES
Suite à fuite d'eau signalée par le relevé de la Société des Eaux le 23 octobre 2007.
Remplacement de la conduite d'eau entre le compteur, la villa et la buanderie.

Calé bleu		26,80
Polyéthylène H.D. Eau Potable 16 B Ø25		45,30
1 Raccord DECA Mâle 15x21 Ø25		6,30
1 Raccord FTAP 3 Départs Ø25		12,60
2 Raccords - Femelles 20x27 Ø25	5,60	11,20
1 - - Mâle 20x27 Ø25		4,30
1 Té - 2 Départs 20x27 Ø25		13,40
1 Manelou DM 20/15		1,80
1 raccord 2 Pièces à souder 12x17/12		1,60
4 - - - 15x21/14	1,70	6,80
1 Té à souder 14x14x12		2,30
2 manelons laiton H/F 12x17	0,90	1,80
1 Robinet d'arrêt H/M 15x21		7,50
1 Raccord compteur laiton 2 pièces 20x27/20x27		8,20
2 tuyau cuivre recuit Ø 14		30,00
Petites fournitures		5,00
Hain St Saverre 124	35,00	420,00
2 Déplacements	32,00	64,00
	H.T.	668,90
	TVA 5,5%	36,80
		705,70

Antoine Scotti

Paié ce jour par CCP

N° 07 75 06 036 6

04.42.72.41.74

Appareils
Electroménagers

06.08.53.44.74

Installations Electriques et Plomberie



Nom : MME DELESTRADE YVETTE

Adresse d'imposition au 01-01-2007

151 AV DE LA LIBERATION

13380 PLAN DE CUQUES

Direction 131 Trésorerie 001 CDI 0359 SA 023 Insp. spé.

Année de naissance : 1927

Conjoint* :

Numéro FIP : 131 14 63 8553977789 4 / 581327

Numéro de rôle : 016

N° SPI vous : 04 59 174 049 180 C

AVIS D'IMPÔT IMPÔT SUR LES REVENUS

DE 2006

SITUATION OU FOYER	CAS PARTICULIER	ANNÉE DE NAISSANCE	RÉSIDENCE EXCLUSIVE ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	RÉSIDENCE ALTERNÉE ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
V	E	1952								1,50

DETAIL DES REVENUS

Pensions, retraites, rentes	Vous	15292	
Abattement spécial de 10%		1529	
Salaires, pensions, rentes nets		13763	13763

REVENU BRUT GLOBAL	13763
Abattement personnes âgées ou invalides	1086

... REVENU IMPOSABLE ... 1267

IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14)	234
Décote	234

Impôt sur le revenu net avant corrections	
Montant net de votre imposition	=

Au vu des éléments que vous avez déclarés,
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

***** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence (25) :	1267
--	------

Je déclare sur l'honneur que le présent avis, établi conformément à ma déclaration, tient compte de tous mes revenus
imposables en France ou à retenir pour l'application du taux effectif et de ma situation de famille pour l'année.

Mes autres revenus imposables à l'étranger ou mes rémunérations de fonctionnaire d'une organisation internationale.

Signature :



COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-003-003894

Le 18/12/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2008

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme DELESTRADE Yvette

151 Avenue de la Libération

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 3-1241

Période facturée : du 01/01/2007 au 31/12/2007

INTERIEUR

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
350370	937	2965	2028	05/11/2007

151 Avenue de la Libération

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	8.06800	32.27	5.50
EAU	1994	0.81530	1 625.71	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			1 657.98	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	4.03500	16.14	
ASSAINISSEMENT	1994	0.39180	781.25	
STATION EPURATION	1994	0.09530	190.03	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			987.42	
ANTIPOLLUTION	1994	0.26000	518.44	5.50
PRELEVEMENT	1994	0.05790	115.45	5.50
ORGANISMES PUBLICS			633.89	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
3 279.29	Eau	5.5	2291.87	5.50	126.04
Total TVA :					126.04

NET A PAYER : 3 405.33 euros

soit 22 337.50 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

3-1241

DELESTRADE Yvette

REGULARISATION 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 0 Clé2 : E

Numéro : 2007-003-003894

Echéance : 28/02/2008

NET A PAYER .. : 3 405.33 euros

soit 22 337.50 francs

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-001-000841

Le 05/06/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/08/2007

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme DELESTRADE Yvette

151 Avenue de la Libération

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 3-1241

Période facturée : du 01/01/2007 au 30/06/2007

INTERIEUR

151 Avenue de la Libération

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
350370	937	937	0	

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	34	0.81530	27.72	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			27.72	
1 ASSAINISSEMENT	34	0.39180	13.32	
STATION EPURATION	34	0.09530	3.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			16.56	
ANTIPOLLUTION	34	0.26000	8.84	5.50
PRELEVEMENT	34	0.05790	1.97	5.50
ORGANISMES PUBLICS			10.81	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
55.09	Eau	5.5	38.53	5.50	2.12
	Total TVA :				2.12

NET A PAYER : 57.21 euros

soit 375.27 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

3-1241

DELESTRADE Yvette

ACOMPTE 2007

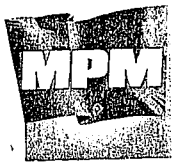
Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 9 Clé2 : A

Numéro : 2007-001-000841

Échéance : 31/08/2007

NET A PAYER .. : 57.21 euros

soit 375.27 francs



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

Marseille le,

30 nov. 2007

> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame DELESTRADE Yvette
151, Avenue de la libération
13380 PLAN DE CUQUES

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM

DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

18031

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

Madame,

Votre demande en date du 4 novembre 2007 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau et de l'assainissement de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Yves GUIVARCH
Le Directeur

SITE

27, BD JOSEPH VERNET

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 95 09 54 72

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks

10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE

Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-002-003382 Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20
Mme DELESTRADE Yvette
151 Avenue de la Libération
13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERTES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 3-1241

Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006

INTERIEUR

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
350370	869	937	68	25/10/2006

151 Avenue de la Libération

13380 PLAN-DE-CUQUES

Designation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	7.62000	30.48	5.50
EAU	68	0.77000	52.36	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			82.84	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	3.81000	15.24	
ASSAINISSEMENT	68	0.37000	25.16	
STATION EPURATION	68	0.09310	6.33	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			46.73	
ANTIPOLLUTION	68	0.28000	19.04	5.50
PRELEVEMENT	68	0.05790	3.94	5.50
ORGANISMES PUBLICS			22.98	

TOTAL HT	152.55
----------	--------

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	105.82	5.50	5.83
Total TVA				5.83

NET A PAYER : 158.38 euros

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks

10 Place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-002-000932

Le 29/12/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

10/12/2006

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme DELESTRADE Yvette
151 Avenue de la Libération

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

3-1241

Période facturée : du 01/01/2005 au 31/12/2005

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
350370	806	869	63	24/10/2005

151 Avenue de la Libération

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	63	0.77000	48.51	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			78.99	
ASSAINISSEMENT	63	0.37000	23.31	
STATION EPURATION	63	0.09310	5.87	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			44.42	
ANTI POLLUTION	63	0.28000	17.64	5.50
PRELEVEMENT	63	0.05790	3.65	5.50
ORGANISMES PUBLICS			21.29	

TOTAL HT	Eau/ Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
144.70	Eau	5.5	100.28	5.50	5.52
	Total TVA :				5.52

NET A PAYER : 150.22 euros

soit 985.38 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks

10 Place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-001-000935

Le 22/03/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

payer 18/5/2005

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme DELESTRADE Yvette

151 Avenue de la Libération

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 20 03 08 46 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

3-1241

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	151 Avenue de la Libération
350370	721	806	85	20/12/2004	13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	85	0,77000	65,45	5,50
ABONNEMENT CPT	1	30,48000	30,48	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			95,93	
ASSAINISSEMENT	85	0,37000	31,45	
STATION EPURATION	85	0,09000	7,65	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,24000	15,24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			54,34	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	85	0,02134	1,81	5,50
ANTI POLLUTION	85	0,28000	23,80	5,50
PRELEVEMENT	85	0,06000	5,10	5,50
ORGANISMES PUBLICS			30,71	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
180,98	Eau	5.5	126,64	5,50	6,97
	Total TVA :				6,97

NET A PAYER : 187,95 euros

soit 1 232,87 francs

* au taux de 1 euro = 6,55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2004-001-000917 Le 14/05/2004

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2004

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 91 07 70 50

18/8/2004

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme DELESTRADE Yvette
151 Avenue de la Libération
13380 PLAN-DE-CUQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

3-1241

Période facturée : du 01/01/2003 au 31/12/2003

151 Avenue de la Libération

13380 PLAN-DE-CUQUES

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
350370	643	721	78	11/12/2003

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	78	0.77000	60.06	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			90.54	
ASSAINISSEMENT	78	0.37000	28.86	
STATION EPURATION	78	0.09000	7.02	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			51.12	
FND AE	78	0.02134	1.66	5.50
ANTI POLLUTION	78	0.29000	22.62	5.50
PRELEVEMENT	78	0.06000	4.68	5.50
ORGANISMES PUBLICS			28.96	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
170.62	Eau	5.5	119.50	5.50	6.57
	Total TVA :				6.57

NET A PAYER : 177.19 euros

soit 162.29 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01 janvier 2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT.

M. BOYADJIAN HEGOP Jacques

Facture n°	2007-001-00403
Montant	201.93
Facture n°	2007-003-003434e
Montant	1 493.87
Cons.	978

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	241	190	242
Moyenne	:	224.33	Arrondi à	224
Consommation suite Fuite	:	978	1 695.80	E
Consommation à facturer	:	476		
Consommation à enlever	:	502	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	601
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	476
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	673

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	502			
EAU	0.8153	409.28	22.51	431.79
ANTI-POLLUTION	0.26	130.52	7.18	137.70
PRELEVEMENT	0.057900	29.07	1.60	30.66
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		568.87	31.29	600.15
M3 FACTURES SUR ASS	502			
ASSAINISSEMENT	0.3918	196.68	0.00	196.68
STATION EPURATION	0.0953	47.84	0.00	47.84
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		244.52	0.00	244.52
TOTAL GENERAL		813.39	31.29	844.68

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	476			
EAU	0.8153	388.08	21.34	409.43
ANTI-POLLUTION	0.26	123.76	6.81	130.57
PRELEVEMENT	0.05790	27.56	1.52	29.08
ABONNEMENT COMPTEUR	32.27	32.27	1.77	34.04
TOTAL EAU		571.67	31.44	603.12
M3 FACTURES SUR ASS	476			
ASSAINISSEMENT	0.3918	186.50	0.00	186.50
STATION EPURATION	0.0953	45.36	0.00	45.36
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.15	16.15	0.00	16.15
TOTAL ASSAINISSEMENT		248.01	0.00	248.01
TOTAL GENERAL		819.68	31.44	851.12
TOTAL DEGREVEMENT		844.68		
TOTAL NOUVELLE FACTURE		851.12		
		1 695.80		



FACTURE

ORIGINAL

Marseille, le 26 Septembre 2007

LEROY MERLIN LA VALENTINE
S.A. LEROY MERLIN FRANCE
AVENUE FRANCOIS CHARDIGNY
13396 MARSEILLE CEDEX 11
TEL : 04 91 19 56 00
FAX : 04 91 19 56 02

BOYADJIAN JACQUES

138 CHEMIN DU CAVAU

13380 PLAN DE CUQUES

N° Carte Maison : 2040152981671
Téléphone : 0491074229

Date de vente et de règlement : 26/09/2007
Conditions de règlement : prix comptant sans escompte
Conditions de vente : prix départ magasin (ou franco domicile après règl des frais de transport)
Ticket de caisse : 000133 016 3566 26/09/2007 - Vente -
Pénalités de retard : une fois et demie le taux d'intérêt légal

Page 1/1

N°	Désignation et Ref.articlé	Quantité	Unité Vente	Prix unit. HT (EUR)	Remise unit. HT (EUR)	Montant HT (EUR)	Taux TVA	Prix unit TTC (EUR)	Montant TTC (EUR)
1	RACCORD PLASSON MALE 26X34/25 63780521	1	UNITE	1.90		1.90	19.60	2.27	2.27
2	VANNE POLYPRO BOISSEAU SPHERIQUE FF26X3 64251243	1	UNITE	6.06		6.06	19.60	7.25	7.25
3	RACCORD PLASSON MALE 26X34/25 63780521	1	UNITE	1.90		1.90	19.60	2.27	2.27
4	25M TUYAU POLYETHYLENE 16BARS BLEU 19X2 62664532	1	UNITE	19.15		19.15	19.60	22.90	22.90

Modes de paiement

ESPECES (EUR) : 34.69

Taux TVA	Total HT (EUR)	Montant TVA (EUR)	Total TTC (EUR)
19.60	29.01 EUR	5.68 EUR	34.69 EUR
EUR	29.01	5.68	34.69

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et dont nous sommes les seuls utilisateurs
119 - 000133 - 016 - 0000 - 26/09/2007 12:19

Exemplaire client

S.A. NARIUS PEREAT PROMOTION - CAPITAL DE 5 000 000 EUROS - RCS MARSEILLE B378697390 - N CCE FR1898697390 - AVENUE FRAN
SIEGE SOCIAL - rue Charzy - LEZENNES - 59712 LILLE Cedex 9 - Tel : 03 28 80 80 80 - Fax : 03 28 80 80 08 - Telex LM 110

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

METHODE DE CALCUL SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE

en date du 13/05/05

Régie "Eau & Assainissement" - PLAN-DE-CUQUES

Rapport suite à une demande de dégrèvement

M. BOYADJIAN HAGOP Jacques

Facture n°	2007-001-000403
Montant	201.93
Facture n°	2007-003-003434E
Montant	1 493.87
Cons.	978

Objet du Dégrèvement : **Fuite sur installation privée**

Consommations antérieures (3ans) :

241	190	242
-----	-----	-----

Moyenne :

224.33

 Arrondi à

224

Consommation suite Fuite :

978	1 695.80
-----	----------

 E

Consommation à facturer :

476

 m3

Consommation à enlever :

502

 m3

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	601
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	476
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3XM$	Soit	673

Si un dégrèvement doit être accordé, il faut appliquer la méthode n° 2

AVIS :

FAVORABLE NON FAVORABLE



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

Marseille le,

30 NOV. 2007

> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur BOYADJIAN HAGOP
138, Chemin du Cavaou
13380 PLAN DE CUQUES

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM

DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

1231

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

Monsieur,

Votre demande en date du 20 novembre 2007 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau et de l'assainissement de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Yves GUIVARCH
Le Directeur

SITE

27, BD JOSEPH VERNET

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 95 09 54 72

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52

Plan de Cuques le, 19/10/07

REGIE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Rue du vert coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. : 04 91 68 94 71

Fax : 04 91 68 94 73

M. BOYADJIAN Hagop

138 chemin du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

INFORMATION

Objet : - Synthèse sur la qualité de l'eau distribuée en 2006
- Indice de consommation d'eau potable pour l'année 2007
Compteur n° : 99290709
Sise : 136 Promenade du Cavaou - 13380 PLAN-DE-CUQUES

Madame, Monsieur,

Je vous informe du nouvel index de votre consommation d'eau potable relevé le 16/10/2007 sur votre compteur.

Ancien index : **1095**

Nouvel index : **2073**

Cette consommation vous sera facturée fin 2007. Il vous appartient de la vérifier et **en cas de contestation**, nous vous demandons de prendre contact avec nos bureaux au numéro : 04 91 68 94 71.

Je vous prie de trouver au verso, la synthèse sur la qualité de l'eau distribuée en 2006 établie par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La régie de l'eau de Plan de Cuques

COMMUNAUTE URBAINE
Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU	
N° 2006-002-002898	Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 28/02/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :
Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20
M. BOYADJIAN Hagop
138 chemin du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 2-90578	Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006
---------------------------	--

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
99290709	854	1095	241	18/10/2006	136 Promenade du Cavaou 13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	7.62000	30.48	5.50
EAU	146	0.77000	112.42	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			142.90	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	3.81000	15.24	
ASSAINISSEMENT	146	0.37000	54.02	
STATION EPURATION	146	0.09310	13.59	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			82.85	
ANTIPOLLUTION	146	0.28000	40.88	5.50
PRELEVEMENT	146	0.05790	8.45	5.50
ORGANISMES PUBLICS			49.33	

TOTAL HT
275.08

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5,5	192.23	5.50	10.57
Total TVA :				10.57

NET A PAYER :	285.65 euros
----------------------	---------------------

soit 1 873.74 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Règle le 09/01/07 CA n° 1067 285,65 à l'ordre du Trésor public.
Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facturé Acompte EAU

N° 2006-001-000328

Le 06/06/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. BOYADJIAN Hagop

138 chemin du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 2-90578

Période facturée : du 01/01/2006 au 30/06/2006

136 Promenade du Cavaou

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom	Date relevé
99290709	854	854	0	

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	95	0.77000	73.15	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			73.15	
ASSAINISSEMENT	95	0.37000	35.15	
STATION EPURATION	95	0.09310	8.84	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			43.99	
ANTIPOLLUTION	95	0.28000	26.60	5.50
PRELEVEMENT	95	0.05790	5.50	5.50
ORGANISMES PUBLICS			32.10	

TOTAL HT
149.24

Eau / Assl.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	105.25	5.50	5.78
Total TVA :				5.78

NET A PAYER : 155.02 euros

soit 1 016.86 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

Règle le 10/07/06 CAN-1029 de 155.02 Euros
à l'ordre du Trésor Public.

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-001-000442

Le 22/03/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

Réglé le 31/05/05 CA NF 866
de 447,56 €.

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. BOYADJIAN Hagop

138 chemin du Cavaou

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 20 03 08 46 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

2-90578

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

136 Promenade du Cavaou

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
99290709	422	664	242	26/11/2004

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	242	0,77000	186,34	5,50
ABONNEMENT CPT	1	30,48000	30,48	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			216,82	
ASSAINISSEMENT	242	0,37000	89,54	
STATION EPURATION	242	0,09000	21,78	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,24000	15,24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			126,56	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	242	0,02134	5,16	5,50
ANTI POLLUTION	242	0,28000	67,76	5,50
PRELEVEMENT	242	0,06000	14,52	5,50
ORGANISMES PUBLICS			87,44	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
430,82	Eau	5.5	304,26	5,50	16,74
			Total TVA :		16,74

NET A PAYER : 447,56 euros

soit 2 935,80 francs

* au taux de 1 euro = 6,55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks

10 Place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2001-001-000412

Le 31/12/2001

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2002

Réclamation : Régie "Eau & Assainissement " - PDC

Tél : 04.91.07.70.55

Règlement à adresser à :

RECETTE DES FINANCES

MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand

13006 MARSEILLE

BOYADJIAN Hagop

53 Avenue Jean Compadiou

13012 MARSEILLE

Fait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1981, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Rég-3881 Période facturée : du 01/01/2001 au 31/12/2001

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
99290709	38	99	61		136 Promenade du Cavaou
					13380 PLAN-DE-CUQUES.

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	61	5.11000	311.71	5.50
ABONNEMENT CPT	1	200.00000	200.00	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			511.71	
ASSAINISSEMENT	61	2.86000	174.46	
STATION EPURATION	61	0.60000	36.60	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	100.00000	100.00	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			311.06	
- FNDAE	61	0.14000	8.54	5.50
ANTI POLLUTION	61	1.83000	111.63	5.50
PRELEVEMENT	61	0.38000	23.18	5.50
ORGANISMES PUBLICS			143.35	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
966.12	Eau	5.5	655.06	5.50	36.02
	Total TVA :				36.02

NET A PAYER : 1 002.14 francs

soit 152.78 euros

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 1 janvier 2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT.

Regle le 25/02/02 LAM 3150612 de F. 152,78 €

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Je sollicite de votre haute bienveillance
de bien vouloir m'accorder un dégrèvement
sur ma facture d'eau de 2007, car en
me promenant dans le jardin, je
me suis rendu compte que j'avais une
fuite d'eau.

De partant, la Terre était sèche sauf
lorsque je m'approchais du vide sanitaire,
c'était de la boue -

J'y suis descendu et j'ai constaté qu'il
y avait une fente à l'extérieur du Tuyau
Je suis vite allé au Royffelin (fermeture à 20h -
ci-joint facture) pour acheter le matériel et
le soir même, j'ai fait la réparation.
Dans l'attente d'une réponse favorable et avec
mes remerciements

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de
mes sentiments les meilleurs -

Y. Hoff

M. CHANCEAUX Solange

Facture n°	
Montant	
Facture n°	2007-003-0026701L
Montant	1 682.63
Cons.	955

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	74	140	129
Moyenne	:	114.33	Arrondi à	114
Consommation suite Fuite	:	955	1 682.63	E
Consommation à facturer	:	395		
Consommation à enlever	:	560	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	535
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	395
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	343

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	560			
EAU	0.8153	456.57	25.11	481.68
ANTI-POLLUTION	0.26	145.60	8.01	153.61
PRELEVEMENT	0.057900	32.42	1.78	34.21
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		634.59	34.90	669.49
M3 FACTURES SUR ASS	560			
ASSAINISSEMENT	0.3918	219.41	0.00	219.41
STATION EPURATION	0.0953	53.37	0.00	53.37
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		272.78	0.00	272.78
TOTAL GENERAL		907.37	34.90	942.27

Facture après dégrèvement

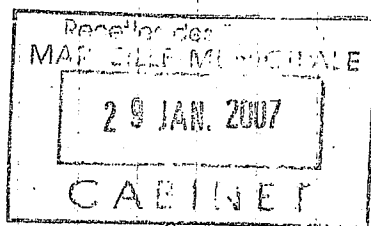
	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	395			
EAU	0.8153	322.04	17.71	339.76
ANTI-POLLUTION	0.26	102.70	5.65	108.35
PRELEVEMENT	0.05790	22.87	1.26	24.13
ABONNEMENT COMPTEUR	56.48	56.48	3.11	59.59
TOTAL EAU		504.09	27.73	531.82
M3 FACTURES SUR ASS	395			
ASSAINISSEMENT	0.3918	154.76	0.00	154.76
STATION EPURATION	0.0953	37.64	0.00	37.64
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.14	16.14	0.00	16.14
TOTAL ASSAINISSEMENT		208.54	0.00	208.54
TOTAL GENERAL		712.64	27.73	740.36

TOTAL DEGREVEMENT	942.27
TOTAL NOUVELLE FACTURE	740.36
	1 682.63

Declaux Chancelier Solange
7 chemin des Petits Roubauds
13380 Plan de Cuques
☐ 06 91 68 75 32
06 72 19 37 74

PDC le 25/01/2007

M^{re} Le Decan Finances
Mairie Municipale



Monsieur le Receveur,

Je vous prie de bien vouloir me faire
parvenir, au plus tôt, s'il vous plaît
un duplicat de ma facture de conso-
-mmation d'eau concernant l'année 2005
et 2006 - Les références de mon abonnement
est : 1-2788 - Ref compteur 15413 -

En effet j'ai besoin de ces duplicats
pour demander un dégrèvement au Sec
des Eaux de Plan de Cuques, car je ne
sais apercevoir que j'ai une fuite d'eau
depuis mon compteur - Et le Service
des Eaux doit comparer sur 5 ans mes
factures d'eau - Or, il me manque
2005 et 2006.

Je vous remercie par avance de répondre
favorablement à cette demande.

Cordialement,

MASSILIA PLOMB'SERVICES DAVID Thierry

Mr et Mme CHANCEAUX
7 chemin des petits roubeauds

13380 Plan de Cuques



Certificat d'Identité
Professionnelle



PROFESSIONNEL
GAZ PROPANE

PLOMBERIE/CHAUFFAGE/SANITAIRE
Pose gouttière- Electricité
Débouchage et curage canalisation haute pression
Détartrage chauffe-eau et Canalisation

FACTURE

Le 25/01/07

Facture Numéro 3934

TRAVAUX EFFECTUES dans le jardin

Recherche de fuite d'eau dans le sol entre le compteur et la maison,
Création d'une tranchée pour localisation du tuyau polyéthylène percé,
Réparation de la fuite avec remplacement d'un morceau d'environ quatre mètres.

TOTAL FOURNITURE , MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENTS

TOTAL H.T. 480.00

T.V.A 5.5% 26.40

TOTAL T.T.C 506.40

FACTURE arrêtée à la somme de CINQ CENT SIX EUROS ET QUARANTE CENTIMES.

M.P.S.
DAVID Thierry
PLOMBERIE - CHAUFFAGE
SANITAIRE - ÉLECTRICITÉ
18, Ch. des Xaviers
13013 MARSEILLE
☎ 04 91 07 32 33
N°SIRET 402 564 082 00012 - APE 453 E

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

METHODE DE CALCUL SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE

en date du 13/05/05

Régie "Eau & Assainissement" - PLAN-DE-CUQUES

Rapport suite à une demande de dégrèvement

M. CHANCEAUX Solange

Facture n°	
Montant	
Facture n°	2007-003-0036701
Montant	1 682.63
Cons.	955

Objet du Dégrèvement : **Fuite sur installation privée**

Consommations antérieures (3ans)	:	74	140	129
Moyenne	:	114.33	Arrondi à	114
Consommation suite Fuite	:	955	1 682.63	E
Consommation à facturer	:	395	m3	
Consommation à enlever	:	560	m3	

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	535
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3 + M$	Soit	395
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3XM$	Soit	343

Si un dégrèvement doit être accordé, il faut appliquer la méthode n° 2

AVIS :

FAVORABLE NON FAVORABLE

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-003-003670

Le 18/12/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2008

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme CHANCEAUX Solange

5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 1-2788

Période facturée : du 01/01/2007 au 31/12/2007

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
15413	2495	3450	955	16/10/2007

5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	14.12000	56.48	5.50
EAU	955	0.81530	778.61	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			835.09	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	4.03500	16.14	
ASSAINISSEMENT	955	0.39180	374.17	
STATION EPURATION	955	0.09530	91.01	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			481.32	
ANTIPOLLUTION	955	0.26000	248.30	5.50
PRELEVEMENT	955	0.05790	55.29	5.50
ORGANISMES PUBLICS			303.59	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
1 620.00	Eau	5.5	1138.68	5.50	62.63
	Total TVA :				62.63

NET A PAYER : 1 682.63 euros

soit 11 037.33 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

1-2788

CHANCEAUX Solange

REGULARISATION 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 0 Clé2 : L

Numéro : 2007-003-003670

Echéance : 28/02/2008

NET A PAYER .. : 1 682.63 euros

soit 11 037.33 francs

CHANCEAUX SOLANGE

Facture N°	2006-002-003144E
Montant	970.73
Cons.	551

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	74	140	129
Moyenne	:	114.33	Arrondi à	114
Consommation suite Fuite	:	551	970.73	E
Consommation à facturer	:	260		
Consommation à enlever	:	291	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	333
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	260
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	343

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	291			
EAU	0.770	224.07	12.32	236.39
ANTI-POLLUTION	0.28	81.48	4.48	85.96
PRELEVEMENT	0.057900	16.85	0.93	17.78
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		322.40	17.73	340.13
M3 FACTURES SUR ASS	291			
ASSAINISSEMENT	0.37	107.67	0.00	107.67
STATION EPURATION	0.0931	27.09	0.00	27.09
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		134.76	0.00	134.76
TOTAL GENERAL		457.16	17.73	474.89

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	260			
EAU	0.770	200.20	11.01	211.21
ANTI-POLLUTION	0.28	72.80	4.00	76.80
PRELEVEMENT	0.05790	15.05	0.83	15.88
ABONNEMENT COMPTEUR	53.36	53.36	2.93	56.29
TOTAL EAU		341.41	18.78	360.19
M3 FACTURES SUR ASS	260			
ASSAINISSEMENT	0.37	96.20	0.00	96.20
STATION EPURATION	0.09310	24.21	0.00	24.21
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	15.24	15.24	0.00	15.24
TOTAL ASSAINISSEMENT		135.65	0.00	135.65
TOTAL GENERAL		477.06	18.78	495.84
TOTAL DEGREVEMENT		474.89		
TOTAL NOUVELLE FACTURE		495.84		
		970.73		

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

METHODE DE CALCUL SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE

en date du 13/05/05

Régie "Eau & Assainissement" - PLAN-DE-CUQUES

Rapport suite à une demande de dégrèvement

CHANCEAUX SOLANGE

Facture n°	2006-002-003144E
Montant	970.73
Cons.	551

Objet du Dégrèvement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	74	140	129
Moyenne	:	114.33	Arrondi à	114
Consommation suite Fuite	:	551	970.73	E
Consommation à facturer	:	260	m3	
Consommation à enlever	:	291	m3	

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	333
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	260
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3XM$	Soit	343

Si un dégrèvement doit être accordé, il faut appliquer la méthode n° 2

AVIS :

FAVORABLE

NON FAVORABLE

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-002-003144

Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme CHANCEAUX Solange

5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 1-2788

Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
15413	1944	2495	551	18/10/2006

5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	13.34000	53.36	5.50
EAU	514	0.77000	395.78	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			449.14	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	3.81000	15.24	
ASSAINISSEMENT	514	0.37000	190.18	
STATION EPURATION	514	0.09310	47.85	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			253.27	
ANTIPOLLUTION	514	0.28000	143.92	5.50
PRELEVEMENT	514	0.05790	29.76	5.50
ORGANISMES PUBLICS			173.68	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
876.09	Eau	5.5	622.82	5.50	34.26
	Total TVA :				34.26

NET A PAYER : 910.35 euros

soit 5 971.50 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

1-2788

CHANCEAUX Solange

REGULARISATION 2006

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 6 Clé2 : E

Numéro : 2006-002-003144

Échéance : 28/02/2007

NET A PAYER .. : 910.35 euros

soit 5 971.50 francs

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-001-000518

Le 06/06/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme CHANCEAUX Solange

5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 1-2788

Période facturée : du 01/01/2006 au 30/06/2006

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
15413	1944	1944	0	

5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	37	0.77000	28.49	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			28.49	
1 ASSAINISSEMENT	37	0.37000	13.69	
STATION EPURATION	37	0.09310	3.44	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			17.13	
ANTIPOLLUTION	37	0.28000	10.36	5.50
PRELEVEMENT	37	0.05790	2.14	5.50
ORGANISMES PUBLICS			12.50	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
58.12	Eau	5.5	40.99	5.50	2.26
	Total TVA :				2.26

NET A PAYER : 60.38 euros

soit 396.07 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

1-2788

CHANCEAUX Solange

ACOMPTE 2006

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 9 Clé2 : U

Numéro : 2006-001-000518

Echéance : 31/07/2006

NET A PAYER .. : 60.38 euros

soit 396.07 francs

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs



Bordereau d'envoi

Unité Gestion Ressources Humaines
MARSEILLE 04 Centre de Distribution
46 Avenue de Saint-Just
13245 MARSEILLE CEDEX 04

Marseille, le 29 janvier 2007

Expéditeur :

Solange CHANCEAUX
Gestionnaire RH

☎ : 04 91 86 49 83

Fax: 04 91 86 49 85

Mail : solange.chanceaux@laposte.fr

Motifs de transmission :

Destinataire :

Service des loyers et assainissement
Rue du Vert Coteau
13380 Plan de l'Épave

☐ Pour information

☐ Pour avis

☒ Pour suite à donner

☐ En retour

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint un dossier de dégrèvement
suite à un sinistre à mon domicile.

Il manque la photocopie de la consommation
pour l'année 2006 - Je l'ai demandé au
Trésor Public, dès réception je vous la
fais parvenir. Si possible voici mes coordonnées
téléphonique : 04 91 68 75 32 (domicile)
06 72 19 37 74 (portable).

Cordialement,

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-002-000686

Le 29/12/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme CHANCEAUX Solange
5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

1-2788

Période facturée : du 01/01/2005 au 31/12/2005

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
15413	1870	1944	74	27/10/2005

5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU				
ABONNEMENT CPT	74	0.77000	56.98	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU	1	53.35000	53.35	5.50
			110.33	
ASSAINISSEMENT	74	0.37000	27.38	
STATION EPURATION	74	0.09310	6.89	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			49.51	
ANTI POLLUTION	74	0.28000	20.72	5.50
PRELEVEMENT	74	0.05790	4.28	5.50
ORGANISMES PUBLICS			25.00	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
184.84	Eau	5.5	135.33	5.50	7.44
			Total TVA :		7.44

NET A PAYER : 192.28 euros

soit 1 261.27 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

CHP 1312 05/5764 021E

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :
MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE
33a Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC
* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

1-2788
CHANCEAUX Solange
PLAN DE CUQUES 2005
Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 0 Clé2 : D
Numéro : 2005-002-000686
Echéance : 28/02/2006
NET A PAYER .. : 192.28 euros
soit 1 261.27 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-001-000686

Le 22/03/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme CHANCEAUX Solange

5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 1-2788

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

Réf. Compteur					5 Rue des Petits Roubauds 13380 PLAN-DE-CUQUES
Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé		
15413	1730	1870	140	07/01/2005	

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	140	0.77000	107.80	5.50
ABONNEMENT CPT	1	53.35000	53.35	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			161.15	
ASSAINISSEMENT	140	0.37000	51.80	
STATION EPURATION	140	0.09000	12.60	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			79.64	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	140	0.02134	2.99	5.50
ANTI POLLUTION	140	0.28000	39.20	5.50
PRELEVEMENT	140	0.06000	8.40	5.50
ORGANISMES PUBLICS			50.59	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
291.38	Eau	5.5	211.74	5.50	11.64
Total TVA :					11.64

NET A PAYER : 303.02 euros

soit 1 987.68 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

1-2788

CHANCEAUX Solange

PLAN DE CUQUES 2004

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 3 Clé2 : X

Numéro : 2005-001-000686

Echéance : 31/05/2005

NET A PAYER .. : 303.02 euros

soit 1 987.68 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2004-001-000676

Le 14/05/2004

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2004

Réclamation :
Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 91 07 70 50

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Mme CHANCEAUX Solange
5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

1-2788

Période facturée : du 01/01/2003 au 31/12/2003

5 Rue des Petits Roubauds						
Réf. Compteur	Ant. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé		
15413	1601	1730	129	05/11/2003		
13380 PLAN-DE-CUQUES						
Désignation			Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU			129	0.77000	99.33	5.50
ABONNEMENT CPT			1	53.35000	53.35	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU					152.68	
ASSAINISSEMENT			129	0.37000	47.73	
STATION EPURATION			129	0.09000	11.61	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT			1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					74.58	
FNDAE			129	0.02134	2.75	5.50
ANTI POLLUTION			129	0.29000	37.41	5.50
PRELEVEMENT			129	0.06000	7.74	5.50
ORGANISMES PUBLICS					47.90	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
275.16	Eau	5.5	200.58	5.50	11.03
Total TVA :				11.03	

NET A PAYER : 286.19 euros

soit 1 877.28 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01 janvier 2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT.

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :
MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE
33a Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC
* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

1-2788
CHANCEAUX Solange
PLAN DE CUQUES 2003
Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 1 Clé2 : H
Numéro : 2004-001-000676
Echéance : 31/07/2004
NET A PAYER .. : 286.19 euros
soit 1 877.28 francs

1730
1601
COMMUNAUTE URBAINELes Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2002-001-000670

Le 31/12/2002

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 15/09/2003

Réclamation : Régie "Eau & Assainissement" - PDC
Tél : 04.91.07.70.50Règlement à adresser à :
RECETTE DES FINANCES
MARSEILLE-MUNICIPALE
33a Rue Montgrand
13006 MARSEILLEMme CHANCEAUX Solange
5 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

120€ le 15/12
reste 126€95 le 15/10

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Période facturée : du 01/01/2002 au 31/12/2002

1-2788

13380 PLAN-DE-CUQUES

1-2788

5 Rue des Petits Roubauds

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
15413	1496	1601	105	19/11/2002

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	105	0,77000	80,85	5,50
ABONNEMENT CPT	1	53,35000	53,35	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			134,20	
ASSAINISSEMENT	105	0,37000	38,85	
STATION EPURATION	105	0,09000	9,45	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,24000	15,24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			63,54	
FNDAB	105	0,02134	2,24	5,50
ANTI POLLUTION	105	0,29000	30,45	5,50
PRELEVEMENT	105	0,06000	6,30	5,50
ORGANISMES PUBLICS			38,99	

TOTAL HT
236,73

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	173,19	5,50	9,52
Total TVA :				9,52

NET A PAYER : 246,25 euros

soit 1 615,29 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01 janvier 2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT.

* au taux de 1 euro = 6,55957 francs

RETOUR

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks

10 Place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2001-001-000651

Le 31/12/2001

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2002

Réclamation : Régie "Eau & Assainissement" - PDC

Tél : 04.91.07.70.55

Règlement à adresser à :
 RECETTE DES FINANCES
 MARSEILLE-MUNICIPALE
 33a Rue Montgrand
 13006 MARSEILLE

Mme CHANCEAUX Solange
 Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Rég-3923

Période facturée : du 01/01/2001 au 31/12/2001

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
15413	1337	1496	159	

Rue des Petits Roubauds

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	159	5.11000	812.49	5.50
ABONNEMENT CPT	1	350.00000	350.00	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			1 162.49	
ASSAINISSEMENT	159	2.86000	454.74	
STATION EPURATION	159	0.60000	95.40	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	100.00000	100.00	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			650.14	
FND AE	159	0.14000	22.26	5.50
ANTI POLLUTION	159	1.83000	290.97	5.50
PRELEVEMENT	159	0.38000	60.42	5.50
ORGANISMES PUBLICS			373.65	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
2 186.28	Eau	5.5	1536.14	5.50	84.48
	Total TVA :				84.48

NET A PAYER : 2 270.76 francs

soit 346.18 euros

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 1 janvier 2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT.

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

04 91 44 02 04

SG / EC - N°4700

M. CHANCEAUX
7, Chemin des Petits Roubeaux

13380 Plan de Cuques

Marseille, le 25 janvier 2007

Affaire suivie par : Monsieur VIVES
Tél. : 04.91.57.65.76

Objet : Rapport d'intervention sur réseau privé
N° : 1622/686 - 07/007
Contrat :

Monsieur,

Nous sommes intervenus à votre demande pour une prestation de recherche de fuites.

Veillez trouver ci-dessous, les résultats de notre enquête :

- intervention exécutée le 23/01/07 en votre présence,
- lieu de la recherche : Ch. des Petits Roubeaux,
- matériel utilisé : amplificateur mécanique et amplificateur électronique.

La recherche concernait le réseau tous usages.

Lors de notre intervention, nous avons localisé une fuite située à quatre mètres du regard compteur dans chemin de terre.

Nous espérons avoir répondu à votre demande et restons à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Assistance à l'Exploitation des Réseaux

S.GIRY



Copies : Insp. Réseaux
EMS
chrono





Devis N°

1622.RF.686

Référence à rappeler sur toute correspondance

Offre à

M CHANCEAUX

A l'attention de

Mme CHANCEAUX

Adresse de facturation

7 chemin des Petits
Roubeaux
13380 Plan de Cuques

N° Téléphone

04 91 68 75 32

N° Télécopie

04 91 86 49 85

Objet

RECHERCHE DE FUITES SUR RESEAU D'EAU PRIVE

Lieu de l'intervention

Idem 5 e/min

Personne à contacter

M CHANCEAUX

N° Téléphone

04 91 68 75 32

Libellé descriptif	P.U HT	T.V.A 19,6%	Montant TTC
Mise à disposition d'un ou deux agents spécialisés équipés d'appareils de recherche de fuites Forfait dû dans tous les cas ⁽¹⁾ :	83,61 €	16,39 €	100,00 €
Si la fuite est détectée : • Localisation de la fuite ⁽²⁾ • Marquage de son emplacement • Remise du rapport de mission Forfait pour 3 heures maximum, non dû si la fuite n'a pas été détectée ⁽³⁾ :	163,04 €	31,96 €	195,00 €

Montant Total TTC

295,00 €

- (1) Un chèque du montant du déplacement, soit 100,00 €, est à remettre impérativement lors de l'acceptation du devis. Une facture de régularisation sera envoyée dès la fin de la prestation
- (2) Si le client ne fournit pas de plan de réseau, la SEM ne peut s'engager sur la garantie de localisation de la fuite
- (3) Dans le cas où il n'y a pas de fuite mais que l'agent SEM diagnostique la cause de la surconsommation, la totalité du devis sera due

Validité de l'offre

3 mois

Conditions de vente Voir détails au verso

Cadre réservé au Client
Bon pour accord, le 17.01.2007
(Tampon et signature)
[Signature]
Bon pour accord.

Pour la SEM
A Marseille, le 17/01/07
(Tampon et signature) **S. RABBIA**
Société des Eaux de Marseille
25, rue Edouard Delanglade
Boîte Postale 29
13254 Marseille Cedex 6

N° Azur 0 810 401 501

PRIX APPEL LOCAL

EAUX DE MARSEILLE SERVICES - SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE
25, RUE EDOUARD DELANGLADE - B. P. 29 - 13254 MARSEILLE CEDEX 06 - FAX : 04 91 57 95 79
S. A. AU CAPITAL DE 7 210 448 € - SIRET : 057 806 150 00017 - APE 410 Z - R. C. MARSEILLE B 057 806 150 - TVA F. R. 19 057 806 150



MASSILIA
PLOMB SERVICES
DAVID Thierry

Mr. CHANCEAUX
Chemin des petits Roubauds
13380 PLAN DE CUQUES



Certificat d'Identité
Professionnelle



PROFESSIONNEL
GAZ PROPANE

PLOMBERIE/CHAUFFAGE/SANITAIRE

Pose gouttière- Electricité

Débouchage et curage canalisation haute pression

Détartrage chauffe-eau et Canalisation

DEVIS

15/1/07

TRAVAUX DE RECHERCHE DE FUITE D'EAU A EFFECTUER DANS VOTRE JARDIN

Création d'une tranchée pour localisation du plymouth et mise sous pression
COUT DE RECHERCHE 480.00 H.T.

TOTAL FOURNITURE , MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENTS

TOTAL H.T. 480.00

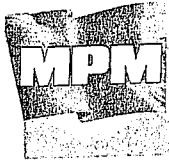
T.V.A 5.5% 26.40

TOTAL T.T.C 506.40

Devis arrêté à la somme de CINQ CENT SIX EUROS 40 Centimes.

DAVID Thierry
Plomberie - Chauffage
Sanitaire - Electricité
☎ 91.07.32.33

BON POUR ACCORD



MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE
COMMUNAUTE URBAINE

Marseille, le

27/2/07
15 FEV. 2007

Madame CHANCEAUX Solange
7, Chemin des Petits Roubauds

13380 PLAN DE CUQUES

> DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
ÉCOLOGIE URBAINE

SOE/PL/MB/GT/MM
REGIE DE PLAN DE CUQUES
Tél. : 04 91 68 94 71

OBJET : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

Madame,

Votre demande en date du 25 janvier 2007 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre LACHARME
Chef de service Opérationnel Est

SITE

27, BD J. VERNET

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 95 09 53 50

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52

REGIE DE PLAN DE CUQUES - RUE DU VERT COTEAU - 13380 PLAN DE CUQUES
TELEPHONE : 04.91.68.94.71 - TELECOPIE : 04.91.68.94.73

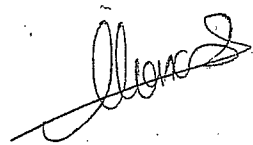
EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU, LES WEEK-ENDS ET JOURS FERIES
N° EN CAS D'URGENCE 06 32 87 14 13

Madame, Monsieur,

A la réception, début Janvier 2007, de la facture concernant la période du 1^{er} Janvier 2006 au 31 Décembre 2006, je me suis rendue compte que celle-ci avait quadruplé. En effet, d'une facture d'environ de 280 €, j'ai reçu 910,35 €. J'ai téléphoné dans vos service et on m'a conseillé de fermer le compteur d'eau pour savoir si celui-ci continuait à tourner. Et c'est le cas pour mon compteur, donc vos services ont conclu à une fuite d'eau. Ensuite je me suis mis en rapport avec mon assurance habitation, qui m'a demandée de faire un devis des réparations de la fuite. Le souci c'est qu'il a fallu faire venir la société des eaux qui a détecté la fuite, car le plombier ne s'avait pas où se trouvait la fuite dans mon jardin. De ce fait, cela a pris du temps et j'ai pu faire les réparations par un professionnel le 25/01/2007, le coût de la détection de la S^{te} des eaux étant à ma charge et au vu de la facture élevée de 910,35 € (à cause de la fuite), je vous demande un dégrèvement pour l'année 2007.

En espérant par avance une réponse favorable, Je vous prie de croire, Madame, Monsieur à mon profond respect.

A Plan de Cuques le 29/01/2007.



M. DE PERTAT Augustin

Facture n°	2007-001-00822E
Montant	193.51
Facture n°	2007-003-003869C
Montant	5 505.25
Cons.	3 357

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	230	188	252
Moyenne	:	223.33	Arrondi à	223
Consommation suite Fuite	:	3 357	5 698.76	E
Consommation à facturer	:	670		
Consommation à enlever	:	2 687	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUITE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	1790
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	1268
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	670

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	2 687			
EAU	0.8153	2 190.71	120.49	2 311.20
ANTI-POLLUTION	0.26	698.62	38.42	737.04
PRELEVEMENT	0.057900	155.58	8.56	164.13
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		3 044.91	167.47	3 212.38
M3 FACTURES SUR ASS	2687			
ASSAINISSEMENT	0.3918	1 052.77	0.00	1 052.77
STATION EPURATION	0.0953	256.07	0.00	256.07
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		1 308.84	0.00	1 308.84
TOTAL GENERAL		4 353.75	167.47	4 521.22

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	670			
EAU	0.8153	546.25	30.04	576.29
ANTI-POLLUTION	0.26	174.20	9.58	183.78
PRELEVEMENT	0.05790	38.79	2.13	40.93
ABONNEMENT COMPTEUR	32.27	32.27	1.77	34.04
TOTAL EAU		791.51	43.53	835.05
M3 FACTURES SUR ASS	670			
ASSAINISSEMENT	0.3918	262.51	0.00	262.51
STATION EPURATION	0.0953	63.85	0.00	63.85
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.14	16.14	0.00	16.14
TOTAL ASSAINISSEMENT		342.50	0.00	342.50
TOTAL GENERAL		1 134.01	43.53	1 177.54

TOTAL DEGREVEMENT	4 521.22
TOTAL NOUVELLE FACTURE	1 177.54
	5 698.76

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

METHODE DE CALCUL SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE

en date du 13/05/05

Régie "Eau & Assainissement" - PLAN-DE-CUQUES

Rapport suite à une demande de dégrèvement

DE PERTAT Augustin

Facture n°	2007-001-000822E
Montant	193.51
Facture n°	2007-003-003869C
Montant	5 505.25
Cons.	3 357

Objet du Dégrèvement : **Fuite sur installation privée**

Consommations antérieures (3ans)	:	230	188	252
Moyenne	:	223.33	Arrondi à	223
Consommation suite Fuite	:	3 357	5 698.76	E
Consommation à facturer	:	670	m3	
Consommation à enlever	:	2 687	m3	

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	1790
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3 + M$	Soit	1268
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3XM$	Soit	670

Si un dégrèvement doit être accordé, il faut appliquer la méthode n° 3

AVIS :

FAVORABLE NON FAVORABLE

MASSILIA PLOMB'SERVICES DAVID THIERRY

PLOMBERIE-CHAUFFAGE-SANITAIRE

Pose de gouttière - Electricité
Débouchage et curage canalisation haute pression
Détartrage Chauffe-eau et Canalisation



Certificat d'Identité
Professionnelle



PROFESSIONNEL
GAZ PROPANE

Mme et Mr. DE PERTAT
Rue Paul Cézanne

13380 PLAN DE CUQUES

Facture originale

FACTURE

11.4135 20/11/07

TRAVAUX EFFECTUES

Suite à la constatation d'une tuyauterie PE d'eau percée dans le jardin
Création d'une tranchée sur environ 15 ml
Pose d'un PE 25 avec filet avertisseur
1 vanne d'arrêt après compteur
différents raccords PE et raccordement à l'ancienne installation cuivre
dans la chaufferie

TOTAL FOURNITURE , MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT

TOTAL H.T 1137.44

T.V.A. 5.5% 62.56

T.T.C. 1200.00

Facture arrêtée à la somme de MILLE DEUX CENT EUROS.

DAVID Thierry
Plomberie - Chauffage
Sanitaire - Electricité
☎ 91.07.32.33

Facture réglée par chèque le 22/11/07

M.A. DE PERTAT
Lou Castelet I
Rue Paul Cézanne
13380 PLAN de CUQUES

Plan de Cuques 23 novembre 2007

Tel : 0491680553

SERVICES TECHNIQUES
REGIE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN de CUQUES

Rupture canalisation d'alimentation d'eau en terrain privé – Compteur N° 202628

Messieurs,

En complément de la demande de dégrèvement ci-jointe concernant ma résidence principale (adresse ci-dessus) je vous précise que :

Le 06 novembre dernier les agents de l'eau lors du relevé du compteur d'eau m'ont contacté pour constater en ma présence une énorme et anormale consommation :

- Ancien relevé.....3.086 M3
- Nouveau relevé.....6.443 M3
- Consommation 2007 :**3.357M3**

A la lecture du dossier de demande de dégrèvement, ci-joint, vous constaterez que la consommation moyenne annuelle calculée sur les cinq dernières années est de **268 M3**.

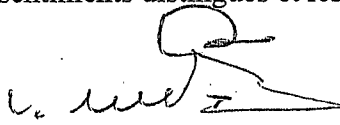
Il est détecté une fuite en raison du débit très important qui s'inscrivait au compteur alors que simultanément il n'y avait aucun prélèvement d'eau.

Une rupture se situait donc entre le compteur et la maison. Cette distance comporte une petite partie en pelouse le reste étant une surface dallée vers l'entrée du garage. Sur les conseils de M. TRIVELLA il a été décidé, en raison de l'âge de la canalisation de refaire entièrement une nouvelle canalisation avec un tracé différent de l'ancienne et une canalisation neuve.

Ces travaux sont maintenant effectués et terminés. Ci-joint, ~~compteur~~ la facture payée de 1.200,-€

Je demande à la Commission de statuer sur la facturation de l'année 2007 avec pour base la consommation moyenne des cinq années précédentes.

Avec mes sentiments distingués et les meilleurs



A. DE PERTAT

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-003-003869

Le 18/12/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2008

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. DE PERTAT Augustin
3 Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-9400

Période facturée : du 01/01/2007 au 31/12/2007

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202628	3086	6443	3357	05/11/2007

Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	8.06800	32.27	5.50
EAU	3242	0.81530	2 643.20	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			2 675.47	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	4.03500	16.14	
ASSAINISSEMENT	3242	0.39180	1 270.22	
STATION EPURATION	3242	0.09530	308.96	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			1 595.32	
ANTIPOLLUTION	3242	0.26000	842.92	5.50
PRELEVEMENT	3242	0.05790	187.71	5.50
ORGANISMES PUBLICS			1 030.63	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
5 301.42	Eau	5.5	3706.10	5.50	203.83
Total TVA :					203.83

NET A PAYER : 5 505.25 euros

soit 36 112.07 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

6-9400

DE PERTAT Augustin

REGULARISATION 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 1 Clé2 : C

Numéro : 2007-003-003869

Echéance : 28/02/2008

NET A PAYER .. : 5 505.25 euros

soit 36 112.07 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-001-000822

Le 05/06/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/08/2007

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. DE PERTAT Augustin

3 Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-9400

Période facturée : du 01/01/2007 au 30/06/2007

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202628	3086	3086	0	

Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	115	0.81530	93.76	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			93.76	
1 ASSAINISSEMENT	115	0.39180	45.06	
STATION EPURATION	115	0.09530	10.96	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			56.02	
ANTIPOLLUTION	115	0.26000	29.90	5.50
PRELEVEMENT	115	0.05790	6.66	5.50
ORGANISMES PUBLICS			36.56	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
186.34	Eau	5.5	130.32	5.50	7.17
	Total TVA :				7.17

NET A PAYER : 193.51 euros

soit 1 269.34 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

6-9400

DE PERTAT Augustin

ACOMPTE 2007

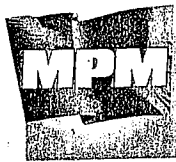
Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 2 Clé2 : E

Numéro : 2007-001-000822

Echéance : 31/08/2007

NET A PAYER .. : 193.51 euros

soit 1 269.34 francs



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

Marseille le,

30 NOV. 2007

> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur DE PERTAT Augustin
3, Rue Paul Cézanne
13380 PLAN DE CUQUES

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM

DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

18231

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

Monsieur,

Votre demande en date du 23 novembre 2007 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau et de l'assainissement de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Yves GUIVARCH
Le Directeur

SITE

27, BD JOSEPH VERNET

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 95 09 54 72

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52

> POUR TOUTE CORRESPONDANCE : COMMUNAUTÉ URBAINE - MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

Plan de Cuques le, 15/11/07

REGIE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Rue du vert coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. : 04 91 68 94 71

Fax : 04 91 68 94 73

M. DE PERTAT Augustin

3 Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

Copie

INFORMATION

Objet : - Synthèse sur la qualité de l'eau distribuée en 2006
- Indice de consommation d'eau potable pour l'année 2007
Compteur n° : 202628
Sise : Rue Paul Cézanne
13380 PLAN-DE-CUQUES

Madame, Monsieur,

Je vous informe du nouvel index de votre consommation d'eau potable relevé le,
05/11/2007 sur votre compteur.

Ancien index : **3086**

Nouvel index : **6443**

Cette consommation vous sera facturée fin 2007. Il vous appartient de la vérifier et **en cas de contestation**, nous vous demandons de prendre contact avec nos bureaux au numéro : 04 91 68 94 71.

Je vous prie de trouver au verso, la synthèse sur la qualité de l'eau distribuée en 2006 établie par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La régie de l'eau de Plan de Cuques

ANNEE 2006

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-002-003357 Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2007

**CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN**

Réclamation :
Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20
M. DE PERTAT Augustin
3 Rue Paul Cézanne
13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-9400 Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
202628	2856	3086	230	03/11/2006	Rue Paul Cézanne 13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	7.62000	30.48	5.50
EAU	136	0.77000	104.72	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			135.20	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	3.81000	15.24	
ASSAINISSEMENT	136	0.37000	50.32	
STATION EPURATION	136	0.09310	12.66	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			78.22	
ANTIPOLLUTION	136	0.28000	38.08	5.50
PRELEVEMENT	136	0.05790	7.87	5.50
ORGANISMES PUBLICS			45.95	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
259.37	Eau	5.5	181.15	5.50	9.96
	Total TVA :				9.96

NET A PAYER : 269.33 euros

soit 1 766.69 francs

chg circ 07.02.0

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

ANNEE 2005

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-002-000909 Le 29/12/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2006

Réclamation :
Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. DE PERTAT Augustin
3 Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

6-9400 Période facturée : du 01/01/2005 au 31/12/2005

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202628	2668	2856	188	27/10/2005

Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	188	0.77000	144.76	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			175.24	
ASSAINISSEMENT	188	0.37000	69.56	
STATION EPURATION	188	0.09310	17.50	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			102.30	
ANTI POLLUTION	188	0.28000	52.64	5.50
PRELEVEMENT	188	0.05790	10.89	5.50
ORGANISMES PUBLICS			63.53	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
341.07	Eau	5.5	238.77	5.50	13.14
	Total TVA :				13.14

NET A PAYER : 354.21 euros

soit 2 323.47 francs

Payé 03/01/06 11-02

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

ANNEE 2004

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Protocole Convention EAU

N° 2005-001-000911 Le 22/03/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

Réclamation :
Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. DE PERTAT Augustin
3 Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 20 03 08 46 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

6-9400

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202628	2416	2668	252	14/01/2005

Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	252	0,77000	194,04	5,50
ABONNEMENT CPT	1	30,48000	30,48	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			224,52	
ASSAINISSEMENT	252	0,37000	93,24	
STATION EPURATION	252	0,09000	22,68	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,24000	15,24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			131,16	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	252	0,02134	5,38	5,50
ANTI POLLUTION	252	0,28000	70,56	5,50
PRELEVEMENT	252	0,06000	15,12	5,50
ORGANISMES PUBLICS			91,06	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
446,74	Eau	5.5	315,58	5,50	17,36
Total TVA :					17,36

NET A PAYER : 464,10 euros

soit 3 044,30 francs

* au taux de 1 euro = 6,55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

1844 € le M3
18.05.05

ANNEE 2003

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2004-001-000895

Le 14/05/2004

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2004

Réclamation :
Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 91 07 70 50

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. DE PERTAT Augustin
3 Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

6-9400 Période facturée : du 01/01/2003 au 31/12/2003

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	Rue Paul Cézanne
202628	2076	2416	340	20/01/2004	13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	340	0.77000	261.80	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			292.28	
ASSAINISSEMENT	340	0.37000	125.80	
STATION EPURATION	340	0.09000	30.60	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			171.64	
FNDAB	340	0.02134	7.26	5.50
ANTI POLLUTION	340	0.29000	98.60	5.50
PRELEVEMENT	340	0.06000	20.40	5.50
ORGANISMES PUBLICS			126.26	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
590.18	Eau	5.5	418.54	5.50	23.02
	Total TVA :				23.02

NET A PAYER : 613.20 euros

soit : 4 022.33 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01 janvier 2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT.

Chq, B/LB 02.07.

ANNEE 2002

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2002-001-000889

Le 31/12/2002

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 15/09/2003

Réclamation : Régie "Eau & Assainissement" - PDC

Tél : 04.91.07.70.50

Règlement à adresser à :
RECETTE DES FINANCES
MARSEILLE-MUNICIPALE
33a Rue Montgrand
13006 MARSEILLE

M. DE PERTAT Augustin
3 Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

6-9400 Période facturée : du 01/01/2002 au 31/12/2002

6-9400 13380 PLAN-DE-CUQUES

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202628	1743	2076	333	08/11/2002

Rue Paul Cézanne

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	333	0,77000	256,41	5,50
ABONNEMENT CPT	1	30,48000	30,48	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			286,89	
ASSAINISSEMENT	333	0,37000	123,21	
STATION EPURATION	333	0,09000	29,97	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,24000	15,24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			168,42	
FNDAB	333	0,02134	7,11	5,50
ANTI POLLUTION	333	0,29000	96,57	5,50
PRELEVEMENT	333	0,06000	19,98	5,50
ORGANISMES PUBLICS			123,66	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
578,97	Eau	5.5	410,55	5,50	22,58
	Total TVA :				22,58

NET A PAYER : 601,55 euros

soit 3 945,91 francs

1,81 € (22,58%)

Ch. B.L.B.
12.09.03

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01 janvier 2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT.

* au taux de 1 euro = 6 55957 francs

M. GUEDJ Jean-Claude

Facture n°	2007-001-001307G
Montant	245.65
Facture n°	2007-003-004391U
Montant	4 133.91
Cons.	2 573

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	292	318	360
Moyenne	:	323.33	Arrondi à	323
Consommation suite Fuite	:	2 573	4 379.56	E
Consommation à facturer	:	970		
Consommation à enlever	:	1 603	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	1448
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	1073
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	970

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	1 603			
EAU	0.8153	1 306.93	71.88	1 378.81
ANTI-POLLUTION	0.26	416.78	22.92	439.70
PRELEVEMENT	0.057900	92.81	5.10	97.92
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		1 816.52	99.91	1 916.43
M3 FACTURES SUR ASS	1603			
ASSAINISSEMENT	0.3918	628.06	0.00	628.06
STATION EPURATION	0.0953	152.77	0.00	152.77
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		780.82	0.00	780.82
TOTAL GENERAL		2 597.34	99.91	2 697.25

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	970			
EAU	0.8153	790.84	43.50	834.34
ANTI-POLLUTION	0.26	252.20	13.87	266.07
PRELEVEMENT	0.05790	56.16	3.09	59.25
ABONNEMENT COMPTEUR	32.27	32.27	1.77	34.04
TOTAL EAU		1 131.47	62.23	1 193.71
M3 FACTURES SUR ASS	970			
ASSAINISSEMENT	0.3918	380.05	0.00	380.05
STATION EPURATION	0.0953	92.44	0.00	92.44
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.12	16.12	0.00	16.12
TOTAL ASSAINISSEMENT		488.61	0.00	488.61
TOTAL GENERAL		1 620.08	62.23	1 682.31

TOTAL DEGREVEMENT	2 697.25
TOTAL NOUVELLE FACTURE	1 682.31
	4 379.56

4 379.56

SARL AJS

Plomberie – Climatisation – Electricité – Petite maçonnerie

Marseille, le 5 juin 2007

Mme M. GUEDJ Jean-Claude
4 rue Messidor
13380 PLAN DE CUQUES

FACTURE

REF FC200706001

Objet : Fuite sur arrivée d'eau froide principale

Désignation	Qté	P. U.	Montant
Recherche de fuite Fuite sur alimentation principale eau froide enterrée à 50 cm de profondeur sur le milieu de la tuyauterie			600, 00
Remplacement complet du tuyau d'alimentation en eau froide général Façon d'une tranchée, sable pour recouvrir, béton Tuyauterie en Ø32 sur 30m de long Branchement, raccords divers Mise en eau			2 200, 00
TOTAL HT			2 800, 00
TVA 5,5 %			154, 00
TOTAL TTC			2 954, 00

NET A PAYER EN EUROS 2 954, 00

Valeur en votre aimable règlement.

SARL A.J.S.
41 Bd Villecroze
13014 MARSEILLE
Siret 485 004 899 00012

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

METHODE DE CALCUL SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE

en date du 13/05/05

Régie "Eau & Assainissement" - PLAN-DE-CUQUES

Rapport suite à une demande de dégrèvement

M. GUEDJ Jean-Claude

Facture n°	2007-001-001307G
Montant	245.65
Facture n°	2007-003-004391U
Montant	4 133.91
Cons.	2 573

Objet du Dégrèvement : **Fuite sur installation privée**

Consommations antérieures (3ans)	:	292	318	360
Moyenne	:	323.33	Arrondi à	323
Consommation suite Fuite	:	2 573	4 379.56	E
Consommation à facturer	:	970	m3	
Consommation à enlever	:	1 603	m3	

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	1448
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	1073
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3XM$	Soit	970

Si un dégrèvement doit être accordé, il faut appliquer la méthode n° 3

AVIS :

FAVORABLE NON FAVORABLE

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-003-004391

Le 18/12/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2008

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. GUEDJ Jean-Claude

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-26950

Période facturée : du 01/01/2007 au 31/12/2007

					4 Avenue Messidor 13380 PLAN-DE-CUQUES
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
202729	5205	7778	2573	06/11/2007	

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	8.06800	32.27	5.50
EAU	2427	0.81530	1 978.73	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			2 011.00	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	4.03500	16.14	
ASSAINISSEMENT	2427	0.39180	950.90	
STATION EPURATION	2427	0.09530	231.29	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			1 198.33	
ANTIPOLLUTION	2427	0.26000	631.02	5.50
PRELEVEMENT	2427	0.05790	140.52	5.50
ORGANISMES PUBLICS			771.54	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
3 980.87	Eau	5.5	2782.54	5.50	153.04
Total TVA :					153.04

NET A PAYER : 4 133.91 euros

soit 27 116.67 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

6-26950

GUEDJ Jean-Claude

REGULARISATION 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 1 Clé2 : U

Numéro : 2007-003-004391

Echéance : 28/02/2008

NET A PAYER .. : 4 133.91 euros

soit 27 116.67 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-001-001307

Le 05/06/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/08/2007

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. GUEDJ Jean-Claude

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-26950

Période facturée : du 01/01/2007 au 30/06/2007

					4 Avenue Messidor 13380 PLAN-DE-CUQUES
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
202729	5205	5205	0		

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	146	0.81530	119.03	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			119.03	
1 ASSAINISSEMENT	146	0.39180	57.20	
STATION EPURATION	146	0.09530	13.91	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			71.11	
ANTIPOLLUTION	146	0.26000	37.96	5.50
PRELEVEMENT	146	0.05790	8.45	5.50
ORGANISMES PUBLICS			46.41	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
236.55	Eau	5.5	165.44	5.50	9.10
Total TVA :					9.10

NET A PAYER : 245.65 euros

soit 1 611.36 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

6-26950

GUEDJ Jean-Claude

ACOMPTE 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 2 Clé2 : G

Numéro : 2007-001-001307

Echéance : 31/08/2007

NET A PAYER .. : 245.65 euros

soit 1 611.36 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-002-003903

Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2007

**CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN**

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. GUEDJ Jean-Claude

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-26950

Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202729	4913	5205	292	06/11/2006

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	7.62000	30.48	5.50
EAU	134	0.77000	103.18	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			133.66	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	3.81000	15.24	
ASSAINISSEMENT	134	0.37000	49.58	
STATION EPURATION	134	0.09310	12.48	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			77.30	
ANTIPOLLUTION	134	0.28000	37.52	5.50
PRELEVEMENT	134	0.05790	7.76	5.50
ORGANISMES PUBLICS			45.28	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
256.24	Eau	5.5	178.94	5.50	9.84
	Total TVA :				9.84

NET A PAYER : 266.08 euros

soit 1 745.37 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

6-26950

GUEDJ Jean-Claude

REGULARISATION 2006

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 1 Clé2 : E

Numéro : 2006-002-003903

Echéance : 28/02/2007

NET A PAYER .. : 266.08 euros

soit 1 745.37 francs

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Acompte EAU

N° 2006-001-001090

Le 06/06/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. GUEDJ Jean-Claude

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-26950

Période facturée : du 01/01/2006 au 30/06/2006

4 Avenue Messidor				
Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202729	4913	4913	0	
13380 PLAN-DE-CUQUES				

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	158	0.77000	121.66	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			121.66	
1ASSAINISSEMENT	158	0.37000	58.46	
STATION EPURATION	158	0.09310	14.71	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			73.17	
ANTIPOLLUTION	158	0.28000	44.24	5.50
PRELEVEMENT	158	0.05790	9.15	5.50
ORGANISMES PUBLICS			53.39	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
248.22	Eau	5.5	175.05	5.50	9.62
Total TVA :					9.62

NET A PAYER : 257.84 euros

soit 1 691.32 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

6-26950

GUEDJ Jean-Claude

ACOMPTE 2006

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 5 Clé2 : R

Numéro : 2006-001-001090

Echéance : 31/07/2006

NET A PAYER .. : 257.84 euros

soit 1 691.32 francs

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALES

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Acompte EAU

N° 2005-002-001462

Le 29/12/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. GUEDJ Jean-Claude

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-26950

Période facturée : du 01/01/2005 au 31/12/2005

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202729	4596	4913	317	28/10/2005

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	317	0.77000	244.09	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			274.57	
ASSAINISSEMENT	317	0.37000	117.29	
STATION EPURATION	317	0.09310	29.51	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			162.04	
ANTI POLLUTION	317	0.28000	88.76	5.50
PRELEVEMENT	317	0.05790	18.35	5.50
ORGANISMES PUBLICS			107.11	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
543.72	Eau	5.5	381.68	5.50	20.99
	Total TVA :				20.99

NET A PAYER : 564.71 euros

soit 3 704.25 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

6-26950

GUEDJ Jean-Claude

PLAN DE CUQUES 2005

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 6 Clé2 :

Numéro : 2005-002-001462

Echéance : 28/02/2006

NET A PAYER .. : 564.71 euros

soit 3 704.25 francs

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALES

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-001-001454

Le 22/03/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. GUEDJ Jean-Claude

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-26950

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

4 Avenue Messidor				
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202729	4236	4596	360	18/01/2005
13380 PLAN-DE-CUQUES				

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	360	0.77000	277.20	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			307.68	
ASSAINISSEMENT	360	0.37000	133.20	
STATION EPURATION	360	0.09000	32.40	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			180.84	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	360	0.02134	7.68	5.50
ANTI POLLUTION	360	0.28000	100.80	5.50
PRELEVEMENT	360	0.06000	21.60	5.50
ORGANISMES PUBLICS			130.08	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
618.60	Eau	5.5	437.76	5.50	24.08
Total TVA :					24.08

NET A PAYER : 642.68 euros

soit 4 215.70 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

6-26950

GUEDJ Jean-Claude

PLAN DE CUQUES 2004

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 8 Clé2 : H

Numéro : 2005-001-001454

Echéance : 31/05/2005

NET A PAYER .. : 642.68 euros

soit 4 215.70 francs

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2004-001-001427

Le 14/05/2004

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2004

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. GUEDJ Jean-Claude

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-26950

Période facturée : du 01/01/2003 au 31/12/2003

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202729	3796	4236	440	27/01/2004

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	440	0.77000	338.80	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			369.28	
ASSAINISSEMENT	440	0.37000	162.80	
STATION EPURATION	440	0.09000	39.60	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			217.64	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	440	0.02134	9.39	5.50
ANTI POLLUTION	440	0.29000	127.60	5.50
PRELEVEMENT	440	0.06000	26.40	5.50
ORGANISMES PUBLICS			163.39	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
750.31	Eau	5.5	532.67	5.50	29.30
	Total TVA :				29.30

NET A PAYER : 779.61 euros

soit 5 113.91 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

6-26950

GUEDJ Jean-Claude

PLAN DE CUQUES 2003

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 4 Clé2 : Y

Numéro : 2004-001-001427

Echéance : 31/07/2004

NET A PAYER .. : 779.61 euros

soit 5 113.91 francs

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2003-001-001419

Le 01/01/2003

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 15/09/2003

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. GUEDJ Jean-Claude

4 Avenue Messidor

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 6-26950

Période facturée : du 01/01/2002 au 31/12/2002

4 Avenue Messidor

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
202729	3428	3796	368	13/11/2002

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	368	0.77000	283.36	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			313.84	
ASSAINISSEMENT	368	0.37000	136.16	
STATION EPURATION	368	0.09000	33.12	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			184.52	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	368	0.02134	7.85	5.50
ANTI POLLUTION	368	0.29000	106.72	5.50
PRELEVEMENT	368	0.06000	22.08	5.50
ORGANISMES PUBLICS			136.65	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
635.01	Eau	5.5	450.49	5.50	24.77
	Total TVA :				24.77

NET A PAYER : 659.78 euros

soit 4 327.87 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT**REFERENCES**

6-26950

GUEDJ Jean-Claude

PLAN DE CUQUES 2002

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 7 Clé2 : L

Numéro : 2003-001-001419

Echéance : 15/09/2003

NET A PAYER .. : 659.78 euros

soit 4 327.87 francs

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

Marseille le,

19 JUIL. 2007 *u565*

> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur GUEDJ Jean Claude

4, Rue Messidor

13380 Plan de Cuques

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM

DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

Monsieur,

Votre demande en date du 13 juin 2007 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération

Jean-Yves GUIVARCH
Le Directeur par intérim

SITE

27, BD JOSEPH VERNET

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

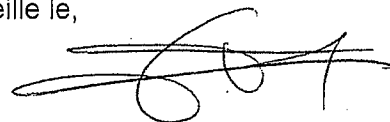
04 95 09 54 72

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52

Sec Plan de Cuques

Marseille le,



> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur GUEDJ Jean Claude

4, Rue Messidor

13380 Plan de Cuques

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM

DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

Monsieur,

Votre demande en date du 13 juin 2007 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération

Jean-Yves GUIVARCH
Le Directeur par intérim

SITE

27, BD JOSEPH VERNET

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 95 09 54 72

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52



PJ:



Depuis un bon mois, la pression de l'eau avait vraiment diminué chez moi.

Je pensais à des travaux en cours, voire à des économies d'eau faites par la C.U.

Un bout d'un mois, j'ai pensé à une fuite. J'ai fermé mon robinet général à l'intérieur de mon logement et lorsque j'ai été voir mon compteur général extérieur, je me suis rendu compte que le compteur tournait à vitesse rapide. J'ai immédiatement appelé une entreprise de plomberie qui a livré une nouvelle canalisation et réglé le problème. La fuite a été considérable pendant un mois.

J.C. GROSS



LOU RASCOUS

Facture n°	2007-001-001672D
Montant	666.32
Facture n°	2007-003-004785X
Montant	11 954.30
Cons.	7 410

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	793	1 121	1 001
Moyenne	:	971.67	Arrondi à	972
Consommation suite Fuite	:	7 410	12 620.62	E
Consommation à facturer	:	2 915		
Consommation à enlever	:	4 495	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	4191
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	3118
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	2 915

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	4 495			
EAU	0.8153	3 664.77	201.56	3 866.34
ANTI-POLLUTION	0.26	1 168.70	64.28	1 232.98
PRELEVEMENT	0.057900	260.26	14.31	274.57
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		5 093.73	280.16	5 373.89
M3 FACTURES SUR ASS	4495			
ASSAINISSEMENT	0.3918	1 761.14	0.00	1 761.14
STATION EPURATION	0.0953	428.37	0.00	428.37
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		2 189.51	0.00	2 189.51
TOTAL GENERAL		7 283.25	280.16	7 563.40

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	2 915			
EAU	0.8153	2 376.60	130.71	2 507.31
ANTI-POLLUTION	0.26	757.90	41.68	799.58
PRELEVEMENT	0.05790	168.78	9.28	178.06
ABONNEMENT COMPTEUR	129.12	129.12	7.10	136.22
TOTAL EAU		3 432.40	188.78	3 621.18
M3 FACTURES SUR ASS	2 915			
ASSAINISSEMENT	0.3918	1 142.10	0.00	1 142.10
STATION EPURATION	0.0953	277.80	0.00	277.80
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.14	16.14	0.00	16.14
TOTAL ASSAINISSEMENT		1 436.04	0.00	1 436.04
TOTAL GENERAL		4 868.43	188.78	5 057.22

TOTAL DEGREVEMENT	7 563.40
TOTAL NOUVELLE FACTURE	5 057.22
	12 620.62

12 620.62

PLOMBERIE
CHAUFFAGE PGP PGN qualigaz
CHAUFFE EAU SOLAIRE qualisol
ELECTRICITE
CLIMATISATION
DEPANNAGE

SUD A.R.T

FACTURE N° 762

PLAN DE CUQUES LE 28.02.2007

GESTION IMMOBILIERE DU MIDI
18 rue Stanislas Torrents
13006 MARSEILLE

Objet : travaux de plomberie

Lieu d'intervention:

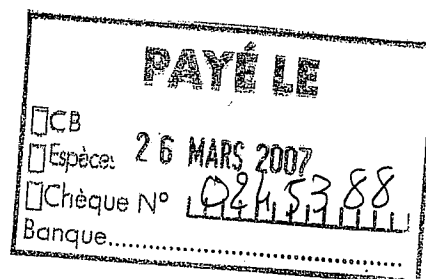
Rdce Lou Rascous - Bat D1

Fournitures

- 1 barre (6m) de PVC pression Ø32
- 5 coudes de Ø32
- 4 manchons Ø32
- 1 union

Main d'oeuvre

- réparation de l'alimentation principale de plusieurs logements en vide sanitaire en PVC pression Ø32
- mise en route



TOTAL	HT	520,00 €
TVA 5.5%		28,60 €
TOTAL	TTC	548,60 €

Facture arrêtée à la somme de cinq cent quarante huit euros soixante centimes

63 chemin des monts blancs 13380 Plan de Cuques

n° de siren : 452.867.120

Tél /Fax : 04.91.074.925 Portable : 06.89.440.644

GESTION IMMOBILIERE DU MIDI

18 RUE STANISLAS TORRENTS

13006 MARSEILLE

TEL 04 96 10 04 40 - FAX 04 91 53 11 37

ADMINISTRATION DE BIENS
SYNDIC DE COPROPRIETES
TRANSACTIONS

Régie « Eau et Assainissement »
Rue du Vert Coteau
13380 Plan De Cuques

BUREAUX OUVERTS
de 14h 30 à 17 h 30
sauf le vendredi à 17 h

Marseille, le 22 janvier 2008

LR/AR

V/Réf. :

Abonnement : 8-3470

N/Réf. : JJT/JL

Copropriété : Lou Rascous

Traverse Sainte Euphémie

13380 Plan De Cuques

Objet : demande de dégrèvement

Messieurs,

Nous venons de recevoir la facture en date du 18/12/2007 faisant apparaître une très importante surconsommation due à une fuite survenue au réseau d'alimentation de l'immeuble.

En effet, il ressort des relevés des années précédentes que la consommation habituelle de cet immeuble est de :

- 2004 : 1 001 m³
- 2005 : 1 121 m³
- 2006 : 793 m³

Nous vous prions de trouver sous ce pli la facture de SUD A.R.T pour la réparation de la fuite.

Nous vous en remercions compte tenu des éléments qui précèdent de bien vouloir accorder à nos copropriétaires un dégrèvement.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

LE SYNDIC

P-J : 4

SARL AU CAPITAL DE 7623 €

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE ET DE LA CAISSE DE GARANTIE DE LA FNAIM N° 6354 G
CARTE PROFESSIONNELLE GESTION N° A 4 003274 TRANSACTION N° A2 00 3273
DELIVREES PAR LA PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

GESTION IMMOBILIERE DU MIDI
ADMINISTRATEUR DE BIENS
Sarl 7623 euros
18, Rue Stanislas Torrents - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 96 10 04 40 - Fax 04 91 53 11 37
RC 73 B 707

GESTION IMMOBILIERE DU MIDI
18 RUE STANISLAS TORRENTS
13006 MARSEILLE
TEL 04 96 10 04 40 - FAX 04 91 53 11 37

ADMINISTRATION DE BIENS
SYNDIC DE COPROPRIETES
TRANSACTIONS

BUREAUX OUVERTS
de 14 H 30 à 17 H 30
sauf le vendredi à 17 H 00

Régie « Eau et Assainissement »
Rue du Vert Coteau
13380 Plan De Cuques

Marseille, le 13 f2008

LR/AR

V/Réf. :
Abonnement : 8-3470
N/Réf. : JJT/JL
Copropriété : Lou Rascous
Traverse Sainte Euphémie
13380 Plan De Cuques

Objet : demande de dégrèvement

Messieurs,

Nous venons de recevoir la facture en date du 18/12/2007 faisant apparaître une très importante surconsommation due à une fuite survenue au réseau d'alimentation de l'immeuble.

Nous vous prions de trouver ci-joints :

- Le dossier de demande de dégrèvement.
- La photocopie de la facture concernée par la demande de dégrèvement
- Les photocopies des factures des 5 dernières années.
- La facture originale de réparation

Nous vous en remercions compte tenu des éléments qui précèdent de bien vouloir accorder à nos copropriétaires un dégrèvement.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Jennifer LEHELLE

P-J : 8

GESTION IMMOBILIERE DU MIDI
ADMINISTRATEUR DE BIENS
Seri 7623 euros
18, Rue Stanislas Torrents - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 96 10 04 40 - Fax 04 91 53 11 37
RC 73 B 707

Marseille le,

19 FEV. 2008

2398

> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

GESTION IMMOBILIERE DU MIDI
18, Rue Stanislas TORRENTS
13006 MARSEILLE

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM

DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

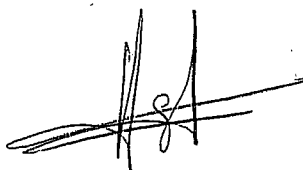
Copropriété Lou Rascous – Trse Sainte Euphémie – 13380 PLAN DE CUQUES

Monsieur,

Suite à votre courrier en date du 22 janvier 2008, je vous prie de trouver ci-joint, un imprimé de demande de dégrèvement à retourner dans les meilleurs délais à la Régie de l'eau de Plan de Cuques dûment complété.

La régie de l'eau et de l'assainissement de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Yves GUIVARCH
Le Directeur

SITE

27, BD JOSEPH VERNET

PJ : 1

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 95 09 54 72

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-003-004785

Le 18/12/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2008

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN-DE-CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

LOU RASCOUS

18 Rue Stanislas Torrents

Chez GESTION IMMOBILIERE DU MIDI

13006 MARSEILLE

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux:
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 8-3470

Période facturée : du 01/01/2007 au 31/12/2007

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
4045951	16598	24008	7410	25/10/2007	

Avenue Sainte Euphémie
BAT. D1

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	32.28000	129.12	5.50
EAU	7014	0.81530	5 718.51	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			5 847.63	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	4.03500	16.14	
ASSAINISSEMENT	7014	0.39180	2 748.09	
STATION EPURATION	7014	0.09530	668.43	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			3 432.66	
ANTIPOLLUTION	7014	0.26000	1 823.64	5.50
PRELEVEMENT	7014	0.05790	406.11	5.50
ORGANISMES PUBLICS			2 229.75	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
11 510.04	Eau	5.5	8077.38	5.50	444.26
			Total TVA :		444.26

NET A PAYER :	11 954.30 euros
	soit 78 415.07 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

8-3470

LOU RASCOUS

REGULARISATION 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 0 Clé2 : X

Numéro : 2007-003-004785

Echéance : 28/02/2008

NET A PAYER .. : 11 954.30 euros

soit 78 415.07 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-001-001672

Le 05/06/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/08/2007

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

LOU RASCOUS

18 Rue Stanislas Torrents

Chez GESTION IMMOBILIERE DU MIDI

13006 MARSEILLE

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 8-3470

Période facturée : du 01/01/2007 au 30/06/2007

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	Avenue Sainte Euphémie BAT. D1 13380 PLAN-DE-CUQUES
4045951	16598	16598	0		

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	396	0.81530	322.86	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			322.86	
1 ASSAINISSEMENT	396	0.39180	155.15	
STATION EPURATION	396	0.09530	37.74	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			192.89	
ANTIPOLLUTION	396	0.26000	102.96	5.50
PRELEVEMENT	396	0.05790	22.93	5.50
ORGANISMES PUBLICS			125.89	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
641.64	Eau	5.5	448.75	5.50	24.68
	Total TVA :				24.68

NET A PAYER : 666.32 euros

soit 4 370.77 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

8-3470

LOU RASCOUS

ACOMPTE 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 1 Clé2 : D

Numéro : 2007-001-001672

Echéance : 31/08/2007

NET A PAYER .. : 666.32 euros

soit 4 370.77 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks

10 Place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-002-004303

Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

LOU RASCOUS

18 Rue Stanislas Torrents

Chez GESTION IMMOBILIERE DU MIDI

13006 MARSEILLE

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 8-3470

Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
4045951	15805	16598	793	09/11/2006

Avenue Sainte Euphémie
BAT. D1

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	30.49000	121.96	5.50
EAU	233	0.77000	179.41	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			301.37	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	3.81000	15.24	
ASSAINISSEMENT	233	0.37000	86.21	
STATION EPURATION	233	0.09310	21.69	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			123.14	
ANTIPOLLUTION	233	0.28000	65.24	5.50
PRELEVEMENT	233	0.05790	13.49	5.50
ORGANISMES PUBLICS			78.73	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
503.24	Eau	5.5	380.10	5.50	20.91
	Total TVA :				20.91

NET A PAYER : 524.15 euros

soit 3 438.20 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

PAYÉ LE	
☐ CB	29 JAN. 2007
☐ Espèces	7269652
☐ Chèque N°	7269652
Banque.....	

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks

10 Place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-002-001855

Le 29/12/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2006

2

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

LOU RASCOUS

18 Rue Stanislas Torrents

Chez GESTION IMMOBILIERE DU MIDI

13006 MARSEILLE

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

8-3470

Période facturée : du 01/01/2005 au 31/12/2005

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
4045951	14684	15805	1121	16/12/2005

Avenue Sainte Euphémie

BAT. D1

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	1121	0.77000	863.17	5.50
ABONNEMENT CPT	1	121.93000	121.93	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			985.10	
ASSAINISSEMENT	1121	0.37000	414.77	
STATION EPURATION	1121	0.09310	104.37	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			534.38	
ANTI POLLUTION	1121	0.28000	313.88	5.50
PRELEVEMENT	1121	0.05790	64.91	5.50
ORGANISMES PUBLICS			378.79	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
1 898.27	Eau	5.5	1363.89	5.50	75.01
Total TVA :					75.01

NET A PAYER : 1 973.28 euros

soit 12 943.87 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Règlement à effectuer auprès de :

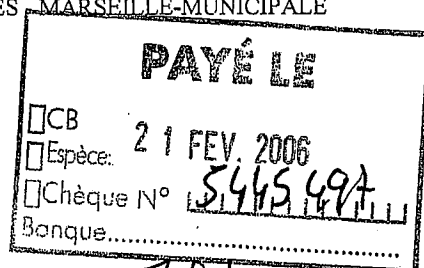
MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs



COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks

10 Place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-001-001845

Le 22/03/2005

DELAU DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

2

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 ou 04 91 68 94 72

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

LOU RASCOUS

18 Rue Stanislas Torrents

Chez GESTION IMMOBILIERE DU MIDI

13006 MARSEILLE

N° D'URGENCE 06 20 03 08 46 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

8-3470

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

Réf.	Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
4045951		13683	14684	1001	24/01/2005
Avenue Sainte Euphémie					
BAT. D1					
13380 PLAN-DE-CUQUES					

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	1001	0,77000	770,77	5,50
ABONNEMENT CPT	1	121,93000	121,93	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			892,70	
ASSAINISSEMENT	1001	0,37000	370,37	
STATION EPURATION	1001	0,09000	90,09	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,24000	15,24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			475,70	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	1001	0,02134	21,36	5,50
ANTI POLLUTION	1001	0,28000	280,28	5,50
PRELEVEMENT	1001	0,06000	60,06	5,50
ORGANISMES PUBLICS			361,70	

TOTAL HT
1 730,10

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	1254,40	5,50	68,99
Total TVA				68,99

NET A PAYER :	1 799,09 euros
soit	11 801,26 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2002-001-001821 Le 31/12/2002

DELAIE DE REGLEMENT

Jusqu'au : 15/09/2003

Réclamation : Régie "Eau & Assainissement " - PDC

Tél : 04.91.07.70.50

Règlement à adresser à :
RECETTE DES FINANCES
MARSEILLE-MUNICIPALE
33a Rue Montgrand
13006 MARSEILLE

LOU RASCOUS

18 Rue Stanislas Torrents
Chez Gestion Immo. du Midi

13006 MARSEILLE

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

8-3470

Période facturée : du 01/01/2002 au 31/12/2002

8-3470

13380 PLAN-DE-CUQUES

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
4045951	12022	12947	925	09/12/2002

Avenue Sainte Euphémie
BAT. D1

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	925	0,77000	712,25	5,50
ABONNEMENT CPT	1	121,93000	121,93	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU			834,18	
ASSAINISSEMENT	925	0,37000	342,25	
STATION EPURATION	925	0,09000	83,25	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,24000	15,24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			440,74	
FND AE	925	0,02134	19,74	5,50
ANTI POLLUTION	925	0,29000	268,25	5,50
PRELEVEMENT	925	0,06000	55,50	5,50
ORGANISMES PUBLICS			343,49	

Chèque N° 123664

TOTAL HT
1 618,41

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5,5	1177,67	5,50	64,77
Total TVA :				64,77

NET A PAYER : 1 683,18 euros

soit 11 040,94 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks

10 Place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2004-001-001815

Le 14/05/2004

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2004

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 07 70 50

COPIE

Monsieur le Receveur Finances Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

LOU RASCOUS

18 Rue Stanislas Torrents

Chez GESTION IMMOBILIERE DU MIDI

13006 MARSEILLE

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

8-3470

Période facturée : du 01/01/2003 au 31/12/2003

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
4045951	12947	13683	736	21/11/2003

Avenue Sainte Euphémie

BAT. D1

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	736	0.77000	566.72	5.50
ABONNEMENT CPT	1	121.93000	121.93	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			688.65	
ASSAINISSEMENT	736	0.37000	272.32	
STATION EPURATION	736	0.09000	66.24	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			353.80	
FND AE	736	0.02134	15.71	5.50
ANTI POLLUTION	736	0.29000	213.44	5.50
PRELEVEMENT	736	0.06000	44.16	5.50
ORGANISMES PUBLICS			273.31	

TOTAL HT
1 315.76

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	961.96	5.50	52.91
Total TVA :				52.91

NET A PAYER : 1 368.67 euros

soit

8 977.89 francs

M. MORGANTI Francis

Facture n°	2007-001-002037A
Montant	218.74
Facture n°	2007-003-005211L
Montant	2 506.82
Cons.	1 590

Objet du Dégrevement : Fuite sur installation privée

Consommations antérieures (3ans)	:	261	194	176
Moyenne	:	210.33	Arrondi à	210
Consommation suite Fuite	:	1 590	2 725.56	E
Consommation à facturer	:	631		
Consommation à enlever	:	959	m3	

SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTE URBAINE en date du 13/05/05

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	900
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3+M$	Soit	670
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3 \times M$	Soit	631

Calcul du dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	959			
EAU	0.8153	781.87	43.00	824.88
ANTI-POLLUTION	0.26	249.34	13.71	263.05
PRELEVEMENT	0.057900	55.53	3.05	58.58
ABONNEMENT COMPTEUR	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL EAU		1 086.74	59.77	1 146.51
M3 FACTURES SUR ASS	959			
ASSAINISSEMENT	0.3918	375.74	0.00	375.74
STATION EPURATION	0.0953	91.39	0.00	91.39
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		467.13	0.00	467.13
TOTAL GENERAL		1 553.87	59.77	1 613.64

Facture après dégrèvement

	TARIF	TOTAL H.T.	T.V.A. 5,5 %	TOTAL T.T.C.
M3 FACTURES SUR EAU	631			
EAU	0.8153	514.45	28.29	542.75
ANTI-POLLUTION	0.26	164.06	9.02	173.08
PRELEVEMENT	0.05790	36.53	2.01	38.54
ABONNEMENT COMPTEUR	32.27	32.27	1.77	34.04
TOTAL EAU		747.32	41.10	788.42
M3 FACTURES SUR ASS	631			
ASSAINISSEMENT	0.3918	247.23	0.00	247.23
STATION EPURATION	0.0953	60.13	0.00	60.13
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	16.14	16.14	0.00	16.14
TOTAL ASSAINISSEMENT		323.50	0.00	323.50
TOTAL GENERAL		1 070.82	41.10	1 111.92

TOTAL DEGREVEMENT	1 613.64
TOTAL NOUVELLE FACTURE	1 111.92
	2 725.56

2 725.56

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE ET RENOVATION ENGEL FABRICE

M. francis morganti
AV paul sirvent
allée de l'oasis
13380 PLAN-DE-CUQUES

FACTURE

N° : 200709025 Date : 17/09/07 Chantier : M. francis morganti - AV paul sirvent - allée de l'oasis - 13380 Plan-de-Cuques

Objet : réparation d'une fuite d'eau enterre sous dallage bâti

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total HT
• Démolition en partie du dallage • Recherche de la fuite • Réparation de la fuite • Rebouchage du troue en semoule et tout-venant • Rebâtissage du dallage • Chargement et évacuation des décombres • • Main d'oeuvre et fourniture •	1 U	284,36 €	284,36 €

Montant total HT :	284,36 €
TVA 5,5% :	15,64 €
Montant total TTC :	300,00 €

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE ET RENOVATION
ENGEL FABRICE
31, traverse des Fabres les 4 saisons
13011 MARSEILLE
04 91 44 16 73 - 06 23 01 25 80
Siret 495 043 838 00012

Monsieur MORGANTI Francis
AVE Paul SIVANT
Allée de l'OASIS
13380. Plan de cuques.

Commandant Urbain
Marseille Provence Métropole
Regie de l'eau et Assainissement
Rue Vert coteau
13380 Plan de cuques.

Plan de cuques Ce 21/11/2007

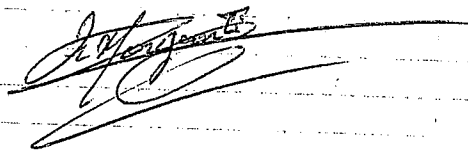
Monsieur.

Pendant mon absence d'un mois, il s'est produit une fuite d'eau

De suite j'ai fait appel à l'entreprise de plomberie et
Réparation. En Gae Fabrice pour la Réparation c'était le
17/3/2007.

A la suite du passage du Relevé du compteur d'eau il a
Signalé que j'avais une consommation d'eau importante
et de faire une demande de degrelement c'est pour cela
que j'ai fait la demande

Veuillez accepter Monsieur l'assurance de ma
considération



Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

METHODE DE CALCUL SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE

en date du 13/05/05

Régie "Eau & Assainissement" - PLAN-DE-CUQUES

Rapport suite à une demande de dégrèvement

MORGANTI Francis

Facture n°	2007-001-002037A
Montant	218.74
Facture n°	2007-003-005211L
Montant	2 506.82
Cons.	1 590

Objet du Dégrèvement : **Fuite sur installation privée**

Consommations antérieures (3ans)	:	261	194	176
Moyenne	:	210.33	Arrondi à	210
Consommation suite Fuite	:	1 590	2 725.56	E
Consommation à facturer	:	631	m3	
Consommation à enlever	:	959	m3	

Méthode n° 1 : $C \leq 500 \text{ m}^3$	$F = M + (X:2)$	Soit	900
Méthode n° 2 : $500 \text{ m}^3 < C \leq 1\,000 \text{ m}^3$	$F = (C-M):3 + M$	Soit	670
Méthode n° 3 : $C > 1\,000 \text{ m}^3$	$F = 3XM$	Soit	631

Si un dégrèvement doit être accordé, il faut appliquer la méthode **n° 3**

AVIS :

FAVORABLE NON FAVORABLE

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-003-005211

Le 18/12/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2008

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. MORGANTI Francis

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-4880

Période facturée : du 01/01/2007 au 31/12/2007

INTERIEUR

Allée de l'Oasis

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
95220436	2243	3833	1590	12/11/2007

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	8.06800	32.27	5.50
EAU	1460	0.81530	1 190.34	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			1 222.61	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	4.03500	16.14	
ASSAINISSEMENT	1460	0.39180	572.03	
STATION EPURATION	1460	0.09530	139.14	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			727.31	
ANTIPOLLUTION	1460	0.26000	379.60	5.50
PRELEVEMENT	1460	0.05790	84.53	5.50
ORGANISMES PUBLICS			464.13	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
2 414.05	Eau	5.5	1686.74	5.50	92.77
	Total TVA :				92.77

NET A PAYER : 2 506.82 euros

soit 16 443.66 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

7-4880

MORGANTI Francis

REGULARISATION 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 0 Clé2 : L

Numéro : 2007-003-005211

Echéance : 28/02/2008

NET A PAYER .. : 2 506.82 euros

soit 16 443.66 francs

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2007-001-002037

Le 05/06/2007

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/08/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. MORGANTI Francis

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-4880

Période facturée : du 01/01/2007 au 30/06/2007

INTERIEUR

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
95220436	2243	2243	0	

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	130	0.81530	105.99	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			105.99	
1ASSAINISSEMENT	130	0.39180	50.93	
STATION EPURATION	130	0.09530	12.39	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			63.32	
ANTIPOLLUTION	130	0.26000	33.80	5.50
PRELEVEMENT	130	0.05790	7.53	5.50
ORGANISMES PUBLICS			41.33	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
210.64	Eau	5.5	147.32	5.50	8.10
	Total TVA :				8.10

NET A PAYER : 218.74 euros

soit 1 434.84 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-4880

MORGANTI Francis

ACOMPTE 2007

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 0 Clé2 : A

Numéro : 2007-001-002037

Echéance : 31/08/2007

NET A PAYER .. : 218.74 euros

soit 1 434.84 francs



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

Marseille le,

30 NOV. 2007

> SERVICES URBAINS ET MARITIMES
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DEA/SOE/LP/MB/GT/MM

DOSSIER SUIVI PAR :
Michel BOURRINET
Tél : 04 91 68 94 71

18231

Monsieur MORGANTI Francis
Avenue Paul Sirvent
allée de l'oasis
13380 PLAN DE CUQUES

Objet : Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau

Monsieur,

Votre demande en date du 21 novembre 2007 concernant l'affaire citée en objet, a retenu toute mon attention.

Le problème de surconsommation que vous évoquez va être examiné par le service compétent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à votre requête.

La régie de l'eau et de l'assainissement de Plan de Cuques, se tient à votre disposition au 04 91 68 94 71 pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Yves GUVARCH
Le Directeur

SITE

27, BD JOSEPH VERNET

13008 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 95 09 54 72

TÉLÉCOPIE

04 95 09 53 52

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-002-004747

Le 06/12/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2007

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. MORGANTI Francis

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-4880

Période facturée : du 01/01/2006 au 31/12/2006

INTERIEUR

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
95220436	1982	2243	261	31/10/2006

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
ABONNEMENT COMPTEUR	4	7.62000	30.48	5.50
EAU	164	0.77000	126.28	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			156.76	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	4	3.81000	15.24	
ASSAINISSEMENT	164	0.37000	60.68	
STATION EPURATION	164	0.09310	15.27	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			91.19	
ANTIPOLLUTION	164	0.28000	45.92	5.50
PRELEVEMENT	164	0.05790	9.50	5.50
ORGANISMES PUBLICS			55.42	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
303.37	Eau	5.5	212.18	5.50	11.68
	Total TVA :				11.68

NET A PAYER : 315.05 euros

soit 2 066.59 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :
MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE
33a Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-4880
MORGANTI Francis
REGULARISATION 2006
Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 4 Clé2 : W
Numéro : 2006-002-004747
Echéance : 28/02/2007
NET A PAYER .. : 315.05 euros
soit 2 066.59 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2006-001-001690

Le 06/06/2006

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2006

CETTE FACTURE TIENT COMPTE DE L'ESTIMATION
EVENTUELLE DU MOIS DE JUIN

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. MORGANTI Francis

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIÉS ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-4880

Période facturée : du 01/01/2006 au 30/06/2006

INTERIEUR

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
95220436	1982	1982	0	

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Quantité	Tarif	Montant HT	TVA
EAU	97	0.77000	74.69	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			74.69	
1 ASSAINISSEMENT	97	0.37000	35.89	
STATION EPURATION	97	0.09310	9.03	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			44.92	
ANTIPOLLUTION	97	0.28000	27.16	5.50
PRELEVEMENT	97	0.05790	5.62	5.50
ORGANISMES PUBLICS			32.78	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
152.39	Eau	5.5	107.47	5.50	5.91
	Total TVA :				5.91

NET A PAYER : 158.30 euros

soit 1 038.38 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Un arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 a créé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dont la Commune de PLAN-DE-CUQUES est membre. Depuis le 01/01/2001, la Régie "Eau & Assainissement" fait partie des compétences transférées à la CUMPM qui s'est substituée dans tous les droits et les obligations de la Commune, conformément à l'article R 5212-15 du CGCT

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE-MUNICIPALE

33a Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-4880

MORGANTI Francis

ACOMPTE 2006

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 3 Clé2 : T

Numéro : 2006-001-001690

Echéance : 31/07/2006

NET A PAYER .. : 158.30 euros

soit 1 038.38 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-002-002295

Le 29/12/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 28/02/2006

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. MORGANTI Francis

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-4880

Période facturée : du 01/01/2005 au 31/12/2005

INTERIEUR

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
95220436	1788	1982	194	24/10/2005

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	194	0.77000	149.38	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			179.86	
ASSAINISSEMENT	194	0.37000	71.78	
STATION EPURATION	194	0.09310	18.06	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			105.08	
ANTI POLLUTION	194	0.28000	54.32	5.50
PRELEVEMENT	194	0.05790	11.23	5.50
ORGANISMES PUBLICS			65.55	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
350.49	Eau	5.5	245.41	5.50	13.51
	Total TVA :				13.51

NET A PAYER : 364.00 euros

soit 2 387.68 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-4880

MORGANTI Francis

PLAN DE CUQUES 2005

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 5 Clé2 : C

Numéro : 2005-002-002295

Echéance : 28/02/2006

NET A PAYER .. : 364.00 euros

soit 2 387.68 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2005-001-002284

Le 22/03/2005

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/05/2005

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. MORGANTI Francis

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-4880

Période facturée : du 01/01/2004 au 31/12/2004

INTERIEUR

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
95220436	1612	1788	176	12/01/2005

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	176	0.77000	135.52	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			166.00	
ASSAINISSEMENT	176	0.37000	65.12	
STATION EPURATION	176	0.09000	15.84	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			96.20	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	176	0.02134	3.76	5.50
ANTI POLLUTION	176	0.28000	49.28	5.50
PRELEVEMENT	176	0.06000	10.56	5.50
ORGANISMES PUBLICS			63.60	

TOTAL HT
325.80

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	229.60	5.50	12.63
Total TVA :				12.63

NET A PAYER : 338.43 euros

soit 2 219.96 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-4880

MORGANTI Francis

PLAN DE CUQUES 2004

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 2 Clé2 : K

Numéro : 2005-001-002284

Echéance : 31/05/2005

NET A PAYER .. : 338.43 euros

soit 2 219.96 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2004-001-002250

Le 14/05/2004

DELAÏ DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2004

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. MORGANTI Francis

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FÉRIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-4880

Période facturée : du 01/01/2003 au 31/12/2003

INTERIEUR

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
95220436	1387	1612	225	22/12/2003

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	225	0.77000	173.25	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			203.73	
ASSAINISSEMENT	225	0.37000	83.25	
STATION EPURATION	225	0.09000	20.25	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			118.74	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	225	0.02134	4.80	5.50
ANTI POLLUTION	225	0.29000	65.25	5.50
PRELEVEMENT	225	0.06000	13.50	5.50
ORGANISMES PUBLICS			83.55	

TOTAL HT
406.02

Eau / Asst.	TVA	Basé HT	Taux	Montant TVA
Eau	5.5	287.28	5.50	15.80
Total TVA :				15.80

NET A PAYER : 421.82 euros

soit 2 766.96 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-4880

MORGANTI Francis

PLAN DE CUQUES 2003

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 1 Clé2 : T

Numéro : 2004-001-002250

Echéance : 31/07/2004

NET A PAYER .. : 421.82 euros

soit 2 766.96 francs

COMMUNAUTE URBAINE

Les Docks
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Atrium 10.7

Facture Consommation EAU

N° 2003-001-002250

Le 01/01/2003

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 15/09/2003

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 Plan de Cuques

Tél. 04 91 68 94 71 - Fax 04 91 68 94 73

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand - BP 03
13251 MARSEILLE CEDEX 20

M. MORGANTI Francis

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

N° D'UGENCE 06 32 87 14 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 7-4880

Période facturée : du 01/01/2002 au 31/12/2002

INTERIEUR

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
95220436	1203	1387	184	21/10/2002

Allée de l'Oasis

13380 PLAN-DE-CUQUES

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
EAU	184	0.77000	141.68	5.50
ABONNEMENT CPT	1	30.48000	30.48	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			172.16	
ASSAINISSEMENT	184	0.37000	68.08	
STATION EPURATION	184	0.09000	16.56	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15.24000	15.24	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			99.88	
TAXE SUR CONSOMMATION D'EAU	184	0.02134	3.93	5.50
ANTI POLLUTION	184	0.29000	53.36	5.50
PRELEVEMENT	184	0.06000	11.04	5.50
ORGANISMES PUBLICS			68.33	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
340.37	Eau	5.5	240.49	5.50	13.23
	Total TVA :				13.23

NET A PAYER : 353.60 euros

soit 2 319.46 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Réglement à effectuer auprès de :

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES - MARSEILLE - MUNICIPALE

33a, Rue Montgrand - BP 03

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

7-4880

MORGANTI Francis

PLAN DE CUQUES 2002

Coll : JX Nat : 04 Clé1 : 5 Clé2 : P

Numéro : 2003-001-002250

Echéance : 15/09/2003

NET A PAYER .. : 353.60 euros

soit 2 319.46 francs